



The European Agricultural Fund for Rural Development:  
Europe investing in rural areas



# Rapport annuel de mise en œuvre

## France - Rural Development Programme (Regional) - Centre

Rapport annuel de mise en œuvre	
<b>Période</b>	01/01/2019 - 31/12/2019
<b>Version</b>	2019.1
<b>Statut - Nœud actuel</b>	Accepté par la CE - European Commission
<b>Référence nationale</b>	
<b>Date d'approbation par le comité de suivi</b>	25/09/2020

Version du programme en vigueur	
<b>CCI</b>	2014FR06RDRP024
<b>Type de programme</b>	Programme de développement rural
<b>Pays</b>	France
<b>Région</b>	Centre
<b>Période de programmation</b>	2014 - 2020
<b>Version</b>	6.0
<b>Numéro de la décision</b>	C(2019)8983
<b>Date de la décision</b>	11/12/2019
<b>Autorité de gestion</b>	Conseil régional du Centre - Val de Loire
<b>Organisme de coordination</b>	Agence de Services et de Paiement Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles

## Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	13
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	23
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	24
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	24
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	27
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	28
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	28
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	28
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	29
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	31
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	32
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	34
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	35
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	37
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	37
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	43
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	45
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	45
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	45
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	47
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	49

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	53
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES .....	54
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	55
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....	56
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	58
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	59
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	60
Annexe II .....	61
Documents .....	70

# 1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

## 1.a) Données financières

Voir les documents joints

## 1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

### 1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2019			0,22	10,39	2,12
	2014-2018			0,01	0,47	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2019			1,00	4,00	25,00
	2014-2018			1,00	4,00	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2019			350,00	20,59	1 700,00
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2019	3,04	54,46	3,04	54,46	5,58	
	2014-2018	2,24	40,13	2,24	40,13		
	2014-2017	1,46	26,15	1,46	26,15		
	2014-2016	1,76	31,53				
	2014-2015	1,76	31,53	0,20	3,58		
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	2 409 047,00	48,18	1 069 492,00	21,39	5 000 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	50 811 129,00	90,57	22 012 111,00	39,24	56 100 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	2 960 680,00	49,17	106 574,00	1,77	6 021 644,68
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	56 180 856,00	83,70	23 188 177,00	34,55	67 121 644,68

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2019	4,04	88,11	4,04	88,11	4,59
		2014-2018	3,11	67,83	3,11	67,83	
		2014-2017	2,19	47,76	2,19	47,76	
		2014-2016	0,72	15,70	0,80	17,45	
		2014-2015	1,00	21,81	1,00	21,81	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	30 724 099,00	81,93	18 781 435,00	50,08	37 500 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	30 724 099,00	81,93	18 781 435,00	50,08	37 500 000,00

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2019					0,02
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
% des entreprises agro-alimentaires soutenues (%)		2014-2019			2,61	74,57	3,50
		2014-2018			2,61	74,57	
		2014-2017			0,87	24,86	
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	5 926 230,00	77,98	4 069 190,00	53,54	7 600 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	0,00	0,00	0,00	0,00	108 256,32
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	5 926 230,00	76,88	4 069 190,00	52,79	7 708 256,32

Domaine prioritaire 3B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)		2014-2019			0,20	250,80	0,08
		2014-2018			0,15	188,10	
		2014-2017			0,02	25,08	
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	2 244 389,00	112,22	1 961 853,00	98,09	2 000 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	2 244 389,00	112,22	1 961 853,00	98,09	2 000 000,00

Priorité P4							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2019			5,35	67,42	7,93
		2014-2018			3,93	49,53	
		2014-2017			2,07	26,09	
		2014-2016					
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2019			5,37	67,68	7,93
		2014-2018			4,18	52,68	
		2014-2017			2,34	29,49	
		2014-2016			0,21	2,65	
		2014-2015			0,21	2,65	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2019			5,37	67,98	7,90
		2014-2018			4,16	52,66	
		2014-2017			2,32	29,37	
		2014-2016			2,56	32,41	
		2014-2015			2,56	32,41	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	688 215,00	226,39	263 932,00	86,82	304 000,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	5 356 686,00	27,75	3 035 816,00	15,73	19 300 000,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	17 303,00	4,33	0,00	0,00	400 000,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	80 514 448,00	65,09	57 544 203,00	46,52	123 692 473,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	48 701 426,00	102,95	26 326 788,59	55,65	47 304 559,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	0,00	0,00	0,00	0,00	133 333,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	125 813 952,00	92,27	125 813 574,00	92,27	136 351 670,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	261 092 030,00	79,73	212 984 313,59	65,04	327 486 035,00



Domaine prioritaire 5A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	2014-2019					0,88
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
% de MAEC qui contribuent à la séquestration du carbone (%)		2014-2019			3,66	150,62	2,43
		2014-2018			2,62	107,82	
		2014-2017			4,58	188,48	
		2014-2016					
		2014-2015			1,00	41,15	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	2 042 873,00	63,84	1 032 880,00	32,28	3 200 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 028 362,00	46,74	599 015,00	27,23	2 200 000,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 857 067,00	46,43	1 516 619,00	37,92	4 000 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	4 928 302,00	52,43	3 148 514,00	33,49	9 400 000,00

Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2019			78,00	312,00	25,00
		2014-2018			68,00	272,00	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	5 671 970,00	88,62	2 705 627,00	42,28	6 400 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	5 671 970,00	88,62	2 705 627,00	42,28	6 400 000,00

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2019			87,00	66,92	130,00
		2014-2018			25,00	19,23	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2019			4,70	50,18	9,37
		2014-2018			3,56	38,01	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2019			65,90	146,83	44,88
		2014-2018			65,90	146,83	
		2014-2017			65,90	146,83	
		2014-2016			65,90	146,83	
		2014-2015			65,90	146,83	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	18 251 607,00	85,29	6 139 593,00	28,69	21 400 000,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	15 137 819,00	51,19	8 788 052,00	29,72	29 571 250,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	33 389 426,00	65,51	14 927 645,00	29,29	50 971 250,00

Domaine prioritaire 6C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)		2014-2019			0,38	20,72	1,83
		2014-2018			0,38	20,72	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	11 642 242,00	69,12	3 200 000,00	19,00	16 844 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	11 642 242,00	69,12	3 200 000,00	19,00	16 844 000,00

## **1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire**

### **Rappel des révisions du PDR Centre-Val de Loire :**

1. Version 1 du PDR (version 3) : validée le 7 octobre 2015. Couvre la période du 1er janvier 2014 au 5 février 2017. 1ère version du PDR de début de programmation
2. Version 2 du PDR (version 1) : validée le 6 février 2017. Couvre la période du 6 février 2017 au 8 décembre 2018 (date de réception par la Commission européenne). Modification du PDR qui vise principalement à modifier les modulations d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs (sous mesure 6.1) et à supprimer les prêts bonifiés (sous mesure 6.2). Cette version comprend également des corrections d'erreurs et des ajustements de début de programmation. Transfert également de 2 M€ FEADER au bénéfice de l'agriculture biologique (mesure 11)
3. Version 3 du PDR (version 1) : validée le 12 février 2018. Modification stratégique du PDR (conformément à l'article 11, point a) i) du règlement (UE) n°1305/2013) avec transfert de 28,46 M€ de FEADER entre types d'opérations, fermeture de 5 types d'opérations et ouverture de 3 nouveaux types d'opérations, et révision des indicateurs notamment du cadre de performance
4. Version 4 du PDR : validation le 27 janvier 2019. Cette version a pour but le transfert de 7,5 M€ de FEADER du 1er pilier de la PAC vers le PDR : 2 M€ au profit de l'agriculture biologique (mesure 11) et 5,5 M€ au profit des ICHN – Indemnités compensatoires des handicaps naturels (mesure 13). La maquette financière du PDR passe ainsi à 353,46 M€.
5. Version 5 du PDR : validée le 16 avril 2019. Révision qui prend en compte la révision du zonage des Zones défavorisées simples pour l'éligibilité aux ICHN (mesure 13)
6. Version 6 du PDR : validée le 11 décembre 2019. Réallocation de la réserve de performance de la priorité 3 vers la priorité 2 suite à la non atteinte des cibles intermédiaires 2018 de la priorité 3.

### **Etat de la programmation au 31 décembre 2019**

Au 31 décembre 2019, plus de 276 millions d'euros de FEADER sont programmés (78% de la maquette) et 266 M€ engagés, soit 75% de la maquette financière. Sur la seule année 2019, 68 M€ ont été programmés (19% de la maquette en 1 an sachant qu'une année de programmation théorique correspond à 14% de la maquette).

A cette même date, le PDR Centre-Val de Loire présente un taux de paiement de 54% (190 M€ de FEADER payés).

Les taux d'engagement et de paiement du PDR Centre-Val de Loire sont légèrement inférieurs à la moyenne nationale des PDR : 77% d'engagement (- 2 points) et 62% de paiement (- 8 points). Si on compare le PDR avec la moyenne nationale en retirant les mesures SIGC (ou mesures surfaciques), alors le taux d'engagement du PDR Centre-Val de Loire dépasse celui de la moyenne nationale (+ 2 points) et le taux de paiement est en retrait d'1 point. L'écart provient donc des mesures surfaciques (ICHN, MAEC et agriculture biologique).

### **Priorité 1 :**

La priorité 1 est une priorité transversale qui favorise le transfert de connaissances et l'innovation dans les

secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales. Les types d'opérations qui contribuent à cette priorité contribuent également à d'autres priorités du PDR. Ils ne sont pas comptabilisés au titre de la priorité 1 pour éviter les doubles comptes. Pour la P1, seuls les indicateurs cibles sont présentés ci-après.

Domaine prioritaire 1A : *"Favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales"*

Indicateur cible T1 (pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n°1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR). Cet indicateur correspond aux projets soutenus et payés au titre des types d'opérations 11 (formation) - 12 (transfert de connaissances) 16.1 (PEI) 16.2 (GIEE). La valeur 2019 est de 0,22% ce qui représente 10,39% de la valeur cible 2023 (2,12%). Le taux de paiement est encore faible sur ces types d'opérations, notamment pour la mesure 16 coopération, ce qui s'explique par les types de dossiers programmés (dossiers PEI de 3 ou 4 ans sélectionnés à partir de 2016 et dont les paiements débutent)

Domaine prioritaire 1B : *"Renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement"*

Indicateur cible T2 (nombre d'opérations de coopérations soutenues au titre de la mesure coopération). Cet indicateur correspond aux projets soutenus et payés au titre des types d'opérations 16.1 (PEI) et 16.2 (GIEE). La valeur 2019 est de 1 ce qui représente 4% de la valeur cible 2023 (25). Le taux de paiement est encore faible sur ces types d'opérations, ce qui s'explique par les types de dossiers programmés (dossiers PEI de 3 ou 4 ans sélectionnés à partir de 2016 et dont les paiements débutent). A ce jour, 12 dossiers sont programmés sur la mesure 16 "coopération", soit la moitié de la cible 2023.

Domaine prioritaire 1C : *"Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie"*

Indicateur cible T3 (nombre de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n°1305/2013). Cet indicateur correspond au nombre de personnes formées via le type d'opération 11 (formation) du PDR. La valeur 2019 est de 350 ce qui représente 20,59% de la valeur cible 2023 (1 700). A ce jour, 2 paiements ont été réalisés dont 1 seul solde. Or le nombre de personnes formées est demandé au solde. Compte tenu du nombre de dossiers attendus sur ce type d'opération (1 dossier/an de 2015 à 2020, soit 6 dossiers), la cible 2023 devrait être atteinte.

## **Priorité 2 :**

87% de la maquette financière correspondant à la priorité 2 "Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agricultures dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts" sont programmés (56 M€). 40% sont payés, soit 26 M€ au 31/12/2019. Pour cette priorité, la programmation est supérieure au taux théorique de programmation, et certains types d'opérations sont entièrement programmés.

Domaine prioritaire 2A : *« améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et*

*faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole ».*

**Le type d'opération (TO) 41** correspond aux investissements productifs agricoles. 2 appels à projets ont été lancés en 2019 (comme en 2018) permettant la sélection de 411 projets sur les 624 dossiers éligibles (58 dossiers étaient inéligibles). Le nombre de dossiers aidés est encore en hausse par rapport à 2018 (467 dossiers éligibles et 378 projets aidés). Le nombre de dossiers déposés a encore augmenté de 20% de 2018 à 2019 (après une augmentation de 52% de 2017 à 2018 !).

Comme les années antérieures les projets portés par la filière élevage sont prépondérants mais d'autres filières bénéficient des fonds (63% des crédits du TO 41 alloués à l'élevage en 2019 au lieu de 73% en 2018). Il s'agit essentiellement de projets d'adaptation des bâtiments agricoles (42%) ou de projets mixtes bâtiment / matériel (13%). Les dossiers portés par les filières grandes cultures (16% des aides allouées) correspondent à des investissements de réduction d'intrants (co-financés par les Agences de l'eau au titre d'Ecophyto).

La programmation s'est poursuivie en 2019 pour **la mesure 1** relative à la formation au travers du TO 11 relatif aux actions de formation (1 dossier de formation des chefs d'exploitation agricoles porté par l'organisme de formation VIVEA) et le TO 12 de diffusion des connaissances. Pour ces 2 TO, 869 k€ de FEADER ont été programmés suite à l'appel à projets 2019. Il est à noter que ces 2 types d'opérations participent également aux Domaine prioritaire 1A et Domaine prioritaire 1C.

Pour le transfert de connaissances (TO 12) les 9 projets retenus (sur 10 dossiers déposés) concernent principalement des actions de transfert portés par des stations d'expérimentation agricoles régionales à destination du public agricole, et des actions de formations à destination des propriétaires forestiers. On peut citer par exemple, le programme Herbe et Fourrage (projet collaboratif) qui vise à former, informer et accompagner les exploitants sur la gestion de leurs prairies et de leur fourrage (quand intervenir et comment en période de sécheresse estivale par exemple).

La programmation s'est poursuivie pour la mesure 16, **type d'opération 161** qui permet de soutenir l'émergence de groupes opérationnels du partenariat européen pour l'innovation PEI. Un appel à manifestation d'intérêt de janvier à mars 2019 a permis de recueillir 9 candidatures, dont 4 ont été retenues. Seuls les dossiers ayant reçu un avis favorable à l'AMI peuvent se présenter à un appel à projets. Puis l'appel à projets lancés en 2019 s'est clos le 31 octobre 2019. 5 dossiers ont été déposés, et étaient en cours d'instruction le 31 décembre 2019.

L'appel à projets 2019 était le dernier prévu sur cette période de programmation (pas d'appel à projets en 2020). La maquette FEADER de 4 M€ de ce type d'opération, augmentée par le transfert de la réserve de performance de la priorité 3, sera ainsi entièrement programmée.

Pour le type d'opération 16.2 « accompagner la mise en place des Groupements d'intérêt économique et environnemental » 3 dossiers sont programmés. Ce TO permet d'accompagner les 3 premières années des GIEE labellisés

Indicateur cible T4 (pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation). Cet indicateur correspond aux exploitations soutenues et payées au titre du type d'opération 41 : la valeur 2019 est de 3,04% ce qui représente 54,46% de la valeur cible 2023 (5,58%). Le nombre de dossiers programmés au 31/12/2019 s'approche de l'objectif 2023, donc la cible sera atteinte voire dépassée.

Domaine prioritaire 2B : « *faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations* ».

Suite à la révision du PDR de la fin d'année 2016, qui a mis fin au dispositif de prêts bonifiés et rendu plus importante la Dotation jeunes agriculteurs (en intégrant une modulation complémentaire pour investissements de reprise/modernisation, conformément au cadre national) l'augmentation des installations aidées constatée en 2017 et 2018 s'est stabilisée en 2019 avec 234 installations aidées (236 en 2018 – 192 en 2017). Le montant annuel FEADER programmé pour le TO 611 est de 6,20 M€ en 2019. L'objectif de dépasser la barre des 200 jeunes aidés à s'installer reste franchi. Le montant moyen de la DJA 2019 s'établit à 33 457 € par jeune aidé.

Indicateur cible T5 (pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR). Cet indicateur correspond aux installations de jeunes agriculteurs soutenues et payées au titre du type d'opération 611 : la valeur 2019 est de 4,04% ce qui représente 88,11% de la valeur cible 2023 (4,59%). Le nombre de dossiers programmés au 31/12/2019 atteint l'objectif 2023, donc la cible sera atteinte voire dépassée.

### **Priorité 3 :**

Concernant la Priorité 3, « promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture », 79% de la maquette FEADER sont programmés et 57% payés.

Domaine prioritaire 3A : « *Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles* ».

Le domaine prioritaire 3A "promouvoir la chaîne alimentaire" a connu un début de programmation en 2016 et au 31 décembre 2019 : 76 % de la maquette financière sont programmés, soit plus de 2,9 M€ de FEADER et 49% sont payés.

Les deux types d'opérations pour le DP 3A sont le TO 421, industrie agro-alimentaire (6 projets programmés en 2019 pour 418 k€ de FEADER), et le TO 422, relatif à la transformation à la ferme (8 projets programmés en 2019 pour 121 k€). Les dossiers du TO 421 en cours d'instruction vont consommer entièrement les crédits du TO 421 : aucun nouveau dossier ne peut être accepté.

Pour le TO 16.4 (Accompagner les projets collectifs de la filière alimentaire et la promotion des produits régionaux), aucun dossier n'a été programmé et aucun dossier n'est déposé au 31/12/2019 : ce type d'opération est appelé à être fermé lors d'une prochaine révision d'ampleur du PDR.

Indicateur cible T6 (pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs). Cet indicateur correspond au type d'opération 16.4 pour lequel aucun dossier n'est programmé : la valeur 2019 est de 0. Les besoins régionaux sont couverts hors PDR, et



ce type d'opération est appelé à être fermé lors d'une prochaine révision stratégique du PDR.

Indicateur cible % des entreprises d'agro-alimentaires soutenues : la valeur 2019 est de 2,61% ce qui représente 74,57% de la valeur cible 2023 (3,50%). Le nombre de dossiers programmés au 31/12/2019 atteint l'objectif 2023, donc la cible sera atteinte voire dépassée.

Domaine prioritaire 3B : « *soutien à la prévention et à la gestion des risques au niveau des exploitations* »

Il s'agit du TO 51 "accompagner l'anticipation des risques" qui permet de financer les systèmes de protection des vignes et des vergers contre le gel. Ce TO a été fortement mobilisé depuis les gels des printemps 2016 et 2017 sur le vignoble régional. L'objectif était la protection de 500 ha de vignoble. Fin 2017, la quasi-totalité de l'enveloppe budgétaire de 1 M€ de FEADER a été programmée ce qui a permis la protection de 858 ha de vignes (dont 570 ha après le gel d'avril 2017) au moyen de 191 tours antigel financées (dont 117 en CUMA).

Au 31 décembre 2019, 94% des crédits sont programmés et 87% payés.

Compte tenu de la consommation des crédits FEADER de ce type d'opération, le Conseil régional a choisi de financer seul, sans contrepartie européenne, des projets de tours antigel dans le vignoble en 2019 : 19 projets soutenus pour 860 k€ de crédits régionaux.

Indicateur cible T7 (pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques). Cet indicateur correspond aux exploitations soutenues et payées au titre du type d'opération 51 (tours antigel dans les vignobles) : la valeur 2019 est de 0,20% ce qui représente 250,80% de la valeur cible 2023 (0,08%). Compte tenu des gels des printemps 2016 et 2017 ce type d'opération a été très sollicité et continu à l'être avec des financements de la Région seule, sans FEADER.

**Priorité 4 : domaines prioritaire 4A** « *Restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens* » **et 4B** « *Améliorer la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides* »

Concernant la Priorité 4 « restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie. », la part prépondérante de la maquette financière est constituée des mesures SIGC (ou mesures surfaciques) : MAEC, agriculture biologique et ICHN. 81% de la maquette financière de cette priorité sont programmés, soit un montant de 185 M€ de FEADER. Plus de 148 M€ sont payés.

Les engagements financiers et les paiements des MAEC (mesure 10) et de l'agriculture biologique (mesure 11) se sont poursuivis en 2019 :

- mesures agro-environnementales climatiques (sous mesure 10.1) : au cours de l'année 2019 les engagements réalisés concernent la fin de la campagne 2016 (1,39 M€ FEADER), la poursuite de la campagne 2017 (4,94 M€ FEADER) et une bonne part de la campagne 2018 (5,80 M€ FEADER). Le cumul des engagements depuis 2014 jusqu'au 31/12/2019 pour les MAEC représente 57 M€ soit 72% de la maquette. 36 M€ de FEADER sont payés (46% de la maquette).
- soutien à l'agriculture biologique (sous mesure 11.1 conversion à l'agriculture biologique et sous mesure

11.2 maintien de l'agriculture biologique) : au cours de l'année 2019 les engagements réalisés concernent la fin de la campagne 2016 (dossiers financés sans FEADER), la poursuite de la campagne 2017 (3,98 M€ FEADER) et une bonne part de la campagne 2018 (5,94 M€). Le cumul des engagements depuis 2015 jusqu'au 31/12/2019 pour l'agriculture biologique représente 28 M€ (19 M€ au titre de la conversion à l'agriculture biologique, 9 M€ pour les aides au maintien) soit 79% de la maquette. 17 M€ de FEADER sont payés (47% de la maquette) : 11 M€ pour la conversion, 6 M€ pour le maintien.

- ICHN (sous mesure 13.2) : la campagne 2019 des ICHN a été payée en 2019 : 94 M€ de FEADER sont payés pour les ICHN fin 2019 soit 90% de la maquette FEADER

- pour la sous mesure 10.2 (MAEC de préservation des ressources génétiques avicoles), ouverte dans le PDR V3, 1 seul dossier est programmé.

- le premier dossier du TO 82 « mise en place de systèmes agroforestiers » a été programmé en 2019. Le zonage de ce TO tel qu'il est dans le PDR (zones sous contrat avec l'agence de l'eau ou aire d'alimentation de captage prioritaire eau potable) semble être un frein au montage de projets, et sera modifié lors de la prochaine révision du PDR.

Domaine prioritaire 4A : la programmation s'est poursuivie en 2019 pour les types d'opération en faveur de la biodiversité des milieux naturels de la mesure 7 : 4,8 M€ de FEADER sont programmés

- TO 713 : plan de gestion des sites de haute valeur naturelle (21 k€ de FEADER programmés)
- TO 761 : animation des documents de gestion des sites Natura 2000 (1 395 k€ de FEADER programmés)
- TO 762 : contrats Natura 2000 (470 k€ de FEADER programmés)
- TO 763 : animation, gestion et restauration des sites de haute valeur naturelle (2 880 k€ de FEADER programmés)
- Aucun dossier n'est programmé pour le TO 712 « élaboration des DOCOB Natura 2000 ». En effet, les sites Natura 2000 de la région ont déjà leur document d'objectif rédigé, et aucune révision de DOCOB n'a été nécessaire depuis le début de la programmation.

La programmation des mesures en faveur de la biodiversité reste satisfaisante, notamment pour l'animation des sites Natura 2000 (TO 761) - 63% de programmation - et le TO 763 en faveur des milieux de haute valeur naturelle – 53% de programmation. Pour ce dernier type d'opération, les porteurs de projets sont relativement récurrents : Conservatoires des espaces naturels, Parcs naturels régionaux, gestionnaires de réserves naturelles ou d'espaces naturels sensibles (ENS des Départements).

Les contrats Natura 2000 (TO 762) restent à un niveau de programmation un peu plus en retrait – 47% de programmation- compte tenu du peu de demandes de contrats.

Domaine prioritaire 4B : la maquette financière FEADER du TO 44 qui permet d'accompagner les investissements agricoles non productifs est entièrement programmée. Les dossiers présentés depuis 2018 au cours des 2 appels à projets PCAE (appel à projets commun pour les TO 41 et 44) sont financés par les Agences de l'eau sur leurs crédits sans contrepartie FEADER (9 dossiers ont été financés en 2019).

- TO 12.3 (mesure 12) "Paiement d'indemnités en faveur des zones agricoles incluses dans les plans de gestion de district hydrographique". Le cadre national prévoit que la mesure 12 soit ouverte dans tous les PDR à titre conservatoire dans le cas où la mise en oeuvre de pratiques agricoles en lien avec Natura 2000 ou la DCE (Directive cadre sur l'eau) soit rendue obligatoire sur certains sites par décision du préfet de département (en lieu et place de la contractualisation par MAEC). Pour cette

mesure, seul le TO 12.3 (paiement au titre de la DCE) est ouvert dans le PDR avec un montant de 100 000 € de FEADER. Depuis le début de la programmation, aucun site n'a été concerné par une obligation de mise en oeuvre de pratiques agricoles, donc aucun dossier n'est programmé.

Indicateur cible T9 (pourcentage des terres agricoles sous contrat de gestion soutenant la biodiversité - DP 4A). Cet indicateur correspond aux MAEC et au soutien à l'agriculture biologique fléchés sur le DP 4A Biodiversité : la valeur 2019 est de 5,37% ce qui représente 67,98% de la valeur cible 2023 (7,90%).

Indicateur cible T10 (pourcentage des terres agricoles sous contrat de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau - DP 4B). Cet indicateur correspond aux MAEC et au soutien à l'agriculture biologique fléchés sur le DP 4B protection de la qualité de l'eau : la valeur 2019 est de 5,37% ce qui représente 67,98% de la valeur cible 2023 (7,90%).

Indicateur cible T11 (pourcentage des terres agricoles sous contrat de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols - DP 4C). Cet indicateur correspond aux MAEC et au soutien à l'agriculture biologique fléchés sur le DP 4C protection des sols : la valeur 2019 est de 5,35% ce qui représente 67,42% de la valeur cible 2023 (7,93%).

Pour ces 3 indicateurs, les valeurs sont calculées annuellement, et peuvent donc être amenées à évoluer en fin de programmation compte tenu de la dynamique de programmation, très forte l'année 2015 (et donc avec des contrats qui prennent fin en 2020).

### **Priorité 5 :**

Concernant la Priorité 5, « promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie. », 59% de la maquette FEADER sont programmés et 32% payés. La priorité 5 est celle qui montre le plus faible taux de programmation du PDR, alors même que 2 TO sur les 3 ont été ouverts en 2014 année de transition.

Domaine prioritaire 5E : « *promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie* ».

Au titre de la Priorité 5, seul le domaine prioritaire 5E est ouvert dans le PDR.

Il s'agit des types d'opérations forestiers : desserte forestière (TO 431) programmée à 57%, mécanisation des entreprises de travaux forestiers (TO 86) programmée à 64%, et de la mesure d'accompagnement des scieries en zones rurales (TO 641) programmée à 52%. Les appels à projets 2019 ont permis le financement de 20 projets pour 0,662 M€ de FEADER.

Indicateur cible % de MAEC qui contribuent à la séquestration du carbone. Cet indicateur correspond aux MAEC qui soutiennent les prairies : la valeur 2019 est de 3,66% ce qui représente 150,62% de la valeur cible 2023 (2,43%).

Pour cet indicateur, les valeurs sont calculées annuellement, et peuvent donc être amenées à évoluer en fin de programmation compte tenu de la dynamique de programmation, très forte l'année 2015 (et donc avec

des contrats qui prennent fin en 2020).

### **Priorité 6 :**

Concernant la Priorité 6, « promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales », 61% de la maquette FEADER sont programmés et 24% payés.

Domaine prioritaire 6A : « *faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois* ».

Un seul TO est fléché sur le domaine prioritaire 6A : « création et de modernisation d'hébergements touristiques ». Après un début de programme avec très peu de dossiers (peu de projets d'hébergements ont été initiés sur les 1ères années du programme) la programmation pour ce type d'opération a connu une nette accélération pendant l'année 2018 et s'est achevée au cours de l'année 2019 compte tenu de la diminution de la maquette financière décidée lors de la révision 2017. Le taux de programmation est de 98% (1 dossier a été déprogrammé) et 39% de la maquette sont payés sur ce TO.

Indicateur cible T20 (emplois créés dans les projets soutenus). Cet indicateur correspond au soutien à l'hébergement touristique = type d'opération 642 : la valeur 2019 est de 78 ce qui représente 312,00% de la valeur cible 2023 (25). La valeur cible 2023 est largement dépassée. La valeur de cet indicateur a été fortement diminuée en 2017 lors de la révision du PDR qui a fait passer la maquette FEADER de ce TO de 9 M€ à 3,2 M€. Le nombre d'emplois créés a alors été sous-estimé.

Domaine prioritaire 6B : « *promouvoir le développement local dans les zones rurales* »

Les TO du domaine prioritaire 6B ont un taux de programmation de 57% avec 20 M€ de FEADER, et un taux de paiement de 24% (8 M€ payés).

TO 711 (élaboration de schémas locaux de santé) : ce TO connaît un taux de programmation de 74% (66% sont payés). L'ensemble des schémas de locaux éligibles sont maintenant identifiés, et la programmation de ce TO a pris fin en 2019.

TO 74 (financement des maisons et centres de santé) : taux de programmation de 100% ce qui a permis de financer 15 maisons de santé pluridisciplinaires - MSP. Le taux de paiement est de 35%. Pour les MSP, le FEADER intervient selon les mêmes modalités que la Région et l'Etat définies dans le Contrat de Plan Etat Région : engagement de financer les projets à hauteur de 50% par l'Etat, la Région et le FEADER. Le FEADER a ainsi permis de financer davantage de MSP sur le territoire rural régional.

TO 75 (véloroutes) : taux de programmation de 55%. La maquette de ce TO a été abondée lors de la révision 2017 du PDR. Compte tenu des dossiers déjà déposés, la maquette FEADER est d'ores et déjà préemptée.

Pour Leader qui est dans ce domaine prioritaire, voir le paragraphe spécifique supra.

Indicateur cible T22 (pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures). Cet indicateur correspond à la part de la population qui bénéficie de l'installation d'une maison de santé pluridisciplinaire, type d'opération 74 du PDR. La valeur 2019 est de 4,70% ce qui représente 50,18% de la

valeur cible 2023 (9,37%). A ce jour, l'ensemble de la maquette dédiée à ce type d'opération est programmée et 35% des dépenses sont payées alors que l'indicateur est à la moitié de la cible : la cible 2023 devrait donc être atteinte.

Indicateur cible T24 (pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures TIC). Cet indicateur correspond à la part de la population qui bénéficie de la montée en haut débit, type d'opération 73 du PDR. La valeur 2019 est de 0,38% ce qui représente 20,72% de la valeur cible 2023 (1,83%). 5 projets seront financés sur ce type d'opération, et actuellement un seul est payé ce qui explique la faible valeur de réalisation. Les dossiers ont été longs à monter pour les porteurs de projets, et pour obtenir le financement national en contrepartie du FEADER. 3 dossiers sont programmés, et les 2 autres seront programmés en 2020, ce qui permettra ensuite de réaliser les paiements.

Domaine prioritaire 6C : « améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales ».

Il correspond au TO 73 qui permet de financer la montée en débit des infrastructures numériques sur les territoires ruraux. 3 dossiers (sur 5 attendus au total) sont programmés (depuis 2017) pour 63% de la maquette financière (la maquette de ce TO a été diminuée lors de la révision 2017 du PDR).

La montée en débit en zone rurale fait l'objet d'un dossier de financement FEADER par département, à l'exception du département d'Indre-et-Loire qui a choisi une autre technologie. Les dossiers de l'Indre et du Loir-et-Cher et du Cher sont programmés. Les dossiers du Loiret et d'Eure-et-Loir seront programmés au cours de l'année 2020.

#### **Domaine prioritaire 6B - Etat d'avancement des Groupes d'action locale Leader :**

En Centre-Val de Loire, 23 Groupes d'action locale Leader ont été sélectionnés par décision du Président de Région le 7 juillet 2015. L'enveloppe FEADER pour ces 23 GAL est de 23,2 M€, soit une enveloppe moyenne de l'ordre d'1 M€, avec des montants par GAL qui vont de 1,3 M€ (GAL qui regroupe 2 Pays) à 0,8 M€.

Au 31 décembre 2019, 48% des crédits dédiés à Leader sont programmés. Le taux d'engagement pour la mesure 19 en Centre-Val de Loire est de 42% de la maquette Leader (9,9M€ FEADER engagés) et le taux de paiement est de 25% (5,9 M€ FEADER payés). Le PDR Centre-Val est ainsi l'un des PDR avec les meilleurs taux d'engagement et de paiement Leader de France.

Il existe cependant une disparité dans le niveau de programmation des 23 GAL de la région, avec des taux de programmation qui vont de 15% jusqu'à près de 100%. Les 12 territoires qui bénéficiaient déjà d'un programme Leader sur la programmation précédente ont tous (à une exception près) un taux de programmation supérieur à la moyenne, alors que les nouveaux territoires Leader ont un taux de programmation plus bas que la moyenne régionale.

L'enquête réalisée auprès des GAL par la Région permet également de connaître le stock des dossiers déposés au sein des GAL, classés selon le stade d'avancement de l'instruction (Stade 0 : Dossiers en cours de montage auprès du GAL mais non déposés ; Stade 1 : Demande de subvention est officiellement déposée avec accusé de réception ; Stade 2 : Le dossier est adressé, complet, à la DDT pour début d'instruction ;

Stade 3 : Après finalisation de l'instruction, le projet est validé en Comité de programmation. La convention attributive de l'aide FEADER sera signée après cette phase ; Stade 4 : Dossier engagé, convention signée). Les résultats de l'enquête réalisée fin 2019 montrent qu'en prenant en compte l'ensemble des stades d'avancement où a minima un dossier est déposé (1 à 4), 72% des maquettes Leader sont susceptibles d'être consommés (là aussi avec des disparités selon les territoires). Cela montre une réelle dynamique d'avancement des programmes avec des stocks de dossiers importants, à tel point que quelques GAL (3 en fin d'année 2019) estiment avoir programmé leur maquette FEADER au cours de 2020.

En 2018, le réseau rural régional Oxygène avait apporté un appui aux GAL en faisant travailler des GAL volontaires par petits groupes sur des thématiques qui ont été jugées prioritaires par les animatrices et animateurs Leader. Les 3 thèmes travaillés par les GAL, avec l'appui du prestataire retenu par la Région pour animer le réseau Oxygène, étaient la coopération, l'évaluation et la communication Leader. Les travaux de chaque groupe aboutissent à un livrable transmis à tous les GAL, et présenté à l'ensemble des GAL lors d'une réunion technique Leader (animateurs Leader, services de DDT qui instruisent Leader, ASP et Direction Europe et International de la Région). Les travaux sur la coopération et l'évaluation étaient achevés en 2018. En matière de communication, l'atelier de travail s'est achevé en début d'année 2019. L'objectif de cet atelier était de partager les expériences de chacun ; bénéficier de conseils pratiques, étape par étape, pour mobiliser les différents publics concernés via des dispositifs adaptés ; identifier des actions de communication à conduire sur différentes échelles territoriales et notamment régionales. Le livrable est un guide des bonnes pratiques (conseils/exemples) adaptés aux GAL de la région Centre-Val de Loire.

Indicateur cible T21 (pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement locale). Cet indicateur correspond à la part de la population qui vit dans des territoires Leader : la valeur 2019 est de 65,90% ce qui représente 146,83% de la valeur cible 2023 (44,88%). Cet indicateur est lié au nombre de Groupes d'action locale Leader sélectionnés en 2015 : 23 GAL ont été sélectionnés au lieu de 12 sur la programmation précédente, représentant une population de 1 688 565 personnes (la cible était de 1 150 000 personnes).

Indicateur cible T23 (emplois créés dans les projets soutenus - Leader) : la valeur 2019 est de 87 ce qui représente 66,92% de la valeur cible 2023 (130). Cet indicateur est appelé à augmenter étant donné que le taux de paiement des dossiers Leader est de 25% à ce jour. La valeur cible 2023 devrait être atteinte.

### **Dégagement d'office fin 2019 :**

Pour le PDR Centre-Val de Loire, le seuil de dégagement d'office à dépasser au 31 décembre 2019 était de 123,416 M€ de FEADER payés pour ne pas perdre de crédits. Ce seuil a été largement dépassé : 190 M€ étaient payés au 31 décembre 2019.

### **Réserve de performance et version 6 du PDR :**

Par décision du 6 août 2019, la Commission européenne a constaté la non-atteinte de l'ensemble des cibles intermédiaires fixées au 31 décembre 2018 pour la priorité 3 du PDR. La Commission européenne a demandé à la Région Centre-Val de Loire de réattribuer le montant de la réserve de performance de la priorité 3 du PDR (317 315,74 €) à une autre priorité.

La perte de la réserve de performance de la priorité 3 a été due au type d'opération 16.4 « Accompagner les projets collectifs de la filière alimentaire et la promotion des produits régionaux » pour lequel aucun dossier n'a été déposé, et l'indicateur avait donc une valeur nulle au 31/12/2018. La Région avait souhaité fermer ce

type d'opération lors de la révision stratégique du PDR au printemps 2017, mais cette éventualité avait été écartée par les services de la Commission européenne. Depuis la Région avait revu à l'automne 2017 sa politique d'intervention en matière d'alimentation. Depuis, la Région soutient au niveau régional la politique alimentaire portée par des structures sur leurs domaines de compétences (Chambres d'agriculture, réseau associatif...) et non pas sur des projets collectifs de coopération. Puis au niveau local des territoires, les projets collectifs alimentaires sont soutenus via la politique des Pays de la Région, et peuvent mobiliser des fonds Leader si la stratégie du GAL le permet. Ainsi, la politique en faveur de l'alimentation continue à être soutenue par la Région, mais le type d'opération 16.4 de soutien de projets de coopération alimentaires au niveau régional n'est plus adapté à la politique de l'alimentation de la Région.

En parallèle, le type d'opération 16.1 qui soutient l'émergence des groupes opérationnels du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) a connu un vrai succès lors des appels à projets 2016 à 2018. Sur la maquette de 3,7 M€ FEADER de ce TO, 3 M€ étaient programmés, et le reliquat était de 726 000 €. L'appel à projets 2019, qui est le dernier appel à projets PEI de la programmation 2014/2020, a été clos le 31 octobre 2019. Les dossiers étaient en cours d'instruction au 31 décembre 2019.

La Région a donc choisi de transférer le montant de la réserve de performance vers le type d'opération 16.1 du PDR (PEI) qui relève de la priorité 2.

Le transfert des 317 k€ de la réserve de performance entre les TO 16.4 et 16.1 a permis de conserver les crédits prévus au sein de la mesure 16 pour des projets de coopération agricoles ou forestiers, et d'augmenter les disponibilités FEADER à hauteur d'1 M€ pour sélectionner les dossiers de l'AAP 2019.

Les modifications proposées de réallocation de la réserve de performance ont fait l'objet de la version 6 du PDR présentée au comité de suivi interfonds du 4 novembre 2019.

#### **1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

### 1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

Sans objet

### 1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Sans objet

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)







**1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)**

Sans objet

## 2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

### 2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Le plan d'évaluation a été adopté lors de l'approbation du programme en 2015. Depuis, aucune modification n'a été effectuée.

### 2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

#### 1. Evaluation de mise en œuvre et thématiques transverses des programmes opérationnels FEDER/FSE et du PDR FEADER Centre-Val de Loire ;

Après près de **4 ans de mise en œuvre**, la Région Centre-Val de Loire a souhaité disposer d'éléments d'information sur ses modalités de gestion et de mise en œuvre des programmes pour davantage optimiser la gestion et l'utilisation des fonds ainsi que des éléments de compréhension sur les conditions dans lesquelles les réalisations et les résultats sont ou seront obtenus.

#### **L'évaluation doit permettre de répondre aux sujets ci-dessous :**

- Evaluation des modalités d'organisation tant sur l'instruction que sur le paiement ;
- Evaluation des progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités de l'Autorité de gestion et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds ;
- Évaluation des actions menées pour garantir que les partenaires visés à l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) no 1303/2013 participent à l'élaboration des rapports d'avancement, ainsi que tout au long de la mise en œuvre des programmes, notamment en les faisant participer aux comités de suivi pour les programmes, ainsi qu'aux activités du Réseau Rural Régional (pour le FEADER) ;
- Evaluation des mesures prises pour assurer la publicité et la communication du programme ;
- Evaluation pour obtenir les résultats des mesures de communication et de publicité prises en application de la stratégie de communication ;
- Evaluation concernant la contribution de chaque programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive ;
- Evaluation des actions menées pour garantir que l'égalité entre les hommes et les femmes et l'intégration de la dimension « hommes-femmes » soient prises en compte et favorisées tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes, y compris en ce qui concerne le suivi, l'établissement des rapports et l'évaluation ;
- Évaluation des actions menées pour garantir que les objectifs et la mise en œuvre du Feader soient poursuivis en conformité avec le principe du développement durable et avec la promotion par l'Union des objectifs de préservation, de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement inscrits à l'article 11 et à l'article 91, paragraphe 1, du traité, en tenant compte du principe du « pollueur-payeur ». 31.7.2014 Journal officiel de l'Union européenne L 227/67 FR ;
- Evaluation des mesures prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension « hommes-femmes » au niveau du

programme opérationnel et du PDR et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] ;

- Evaluation des mesures prises pour promouvoir le Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013 ;
- Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 59 du règlement (UE) n°1303/2013 et à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n°1305/2013 (Assistance technique) ? ;
- Dans quelle mesure le RRN a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n°1305/2013 ? (Réseau Rural National, RRN) ;

Au-delà de cette dernière question, les points suivants ont également été traités :

1) Comment le RRR participe à repérer, valoriser, analyser et capitaliser les initiatives de développement conduites sur les territoires, et en particulier celles présentant un caractère innovant et une approche collaborative, en assurant leur diffusion sur les territoires pour faciliter les transferts d'expérience.

2) Comment a-t-il contribué à organiser et animer la mise en réseau des acteurs au niveau régional en favorisant le dialogue, le débat et des réponses adaptées autour d'enjeux auxquels doivent faire face les territoires : développement des échanges transversaux, notamment villes-campagnes, rapprochement du monde universitaire et de la recherche aux travaux du réseau pour susciter des partenariats avec les acteurs locaux, organisation de Rencontres...

3) Facilite-t-il l'accès à l'ingénierie dans les territoires ruraux en faisant connaître les ressources et outils, les méthodes existantes et en facilitant la mise en relation d'acteurs pour faire partager les compétences en présence sur les territoires.

4) Comment le RRR cible en particulier les animateurs LEADER des 23 Groupes d'Action Locale par une animation spécifique permettant un échange de bonnes pratiques autour des enjeux administratifs et financiers de LEADER, mais aussi en valorisant et diffusant les initiatives et ressources construites grâce à l'appui du programme et en facilitant notamment les démarches de coopération transnationale

## **2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).**

Dans le cadre de l'écriture et de la négociation du Programme de Développement Rural, un travail important a été conduit sur la définition et la sélection des indicateurs de suivi des mesures soutenues. Les informations collectées *via* ces indicateurs (par le biais des dossiers des porteurs de projets) sont des données indispensables pour mener les évaluations du programme.

Concernant les outils de collecte des données, les indicateurs nécessaires au suivi du programme sont intégrés dans les formulaires de demande de paiement pour leur saisie par les services instructeurs dans un champ dédié de l'outil informatique OSIRIS pour les mesures hors SIGC. Au niveau national, les Régions, l'ASP et le ministère de l'agriculture ont mis en place un groupe de travail spécifique à la valorisation des données et à leur restitution de manière à adapter les requêtes des outils de gestion ISIS et OSIRIS permettant ainsi, à chaque autorité de gestion, de pouvoir extraire l'ensemble des données nécessaires au

suivi de son programme, et au rapport annuel de mise en oeuvre.

Les Régions peuvent également faire appel à l'Observatoire du Développement Rural (outil mis en place à la demande du ministère de l'agriculture, et géré par l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation, l'Environnement - INRAE) qui réalise un premier traitement des données issues des PDR sous forme de base de données mises à disposition des Régions, et également d'outils cartographiques.

Dans le cadre des évaluations menées des outils ont été déployés afin d'obtenir des données qualitatives qui permettent de combler le manque de données quantitatives. Les prestataires en charge des évaluations ont réalisé toute une série d'entretiens qualitatifs auprès des acteurs de la mise en œuvre du PDR. Cela a permis notamment d'alimenter les réponses aux questions évaluatives et recommandations.

**2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.**

<b>Maison d'édition</b>	Strasbourg Conseil
<b>Auteur(s)</b>	Strasbourg Conseil
<b>Intitulé</b>	Évaluation de mise en œuvre et thématiques transverses des programmes opérationnels FEDER/FSE Centre-Val de Loire, interrégional FEDER bassin de la Loire et du Programme de développement rural FEADER Centre-Val de Loire 2014-2020
<b>Résumé</b>	<p>Le travail d'évaluation porte sur les thématiques transverses et plus précisément sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les actions menées concernant l'égalité hommes-femmes, la lutte contre les discriminations, et le développement durable (aussi appelés principes horizontaux) ;</li> <li>- les actions de publicité et de communication ;</li> <li>- le partenariat et plus largement la gouvernance des fonds européens.</li> </ul> <p>Il s'agit également de formuler des recommandations pour permettre aux acteurs de la mise en oeuvre et aux décideurs d'ajuster les programmes et de revoir certaines modalités de leur organisation pour in fine assurer l'efficacité et l'efficacité de la programmation 2014-2020, mais aussi de mieux appréhender l'arrivée de la programmation Post 2020.</p> <p>Par ailleurs, l'évaluation a également permis de répondre à la questions évaluatives suivantes propre au PDR:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans quelle mesure le RRN a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n°1305/2013 ? (Réseau Rural National, RRN)</li> </ul>
<b>URL</b>	<a href="http://www.europeocentre-valdeloire.eu">www.europeocentre-valdeloire.eu</a>

## 2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

### Évaluation de mise en œuvre et thématiques transverses des PO et du PDR en Région Centre-Val de Loire

#### Objectifs de l'évaluation

La présente évaluation a ainsi permis de s'interroger en particulier sur les points suivants :

- **l'efficacité des modalités de gestion et de contrôle et le renforcement des capacités** de l'autorité de gestion comme des porteurs de projets ;
- des **thématiques transverses** telles que la gouvernance et la mobilisation du partenariat, les actions de publicité et de communication, les principes dits horizontaux (égalité, développement durable).

L'évaluation a tenu compte des spécificités des différents programmes :

- PO FEDER/FSE, qui vise des types de bénéficiaires assez différents (avec donc des modalités d'animation, de sélection, de suivi etc. à adapter) et une organisation des axes qui varie ;
- le POI Bassin de la Loire
- le PDR, pour lequel a été particulièrement pris en compte le rôle d'animation et de mise en réseau des acteurs ruraux.

La prise en compte de ces spécificités n'a cependant pas occulté la logique interfonds que l'évaluation a également prise en compte, en particulier la coordination dans la mise en œuvre des programmes.

L'exercice évaluatif a eu pour objectif de permettre aux acteurs de la mise en œuvre et aux décideurs d'ajuster au besoin les programmes et de revoir certaines modalités de leur organisation pour *in fine* assurer l'efficacité et l'efficacité de la programmation **2014-2020**, mais aussi de mieux appréhender l'arrivée de la nouvelle programmation **post-2020**.

#### Méthode de l'évaluation

L'évaluation s'est basée sur une **analyse documentaire et de données**, et sur la mobilisation des parties prenantes aux trois programmes. Ainsi environ **400 acteurs** ont participé à l'évaluation, par différents moyens

- 26 entretiens auprès d'acteurs de la Région, de l'Etat et de quelques partenaires
- 4 enquêtes en ligne, qui ont permis de recueillir l'avis évaluatif d'un grand nombre d'acteurs – agents en charge de la mise en œuvre des programmes, partenaires des programmes, bénéficiaires, usagers du Réseau Oxygène
- 4 ateliers participatifs, qui ont permis de discuter les constats et préparer les recommandations sur différentes thématiques – communication, partenariat et animation de la gouvernance FEDER-FSE, accompagnement des porteurs de projets FEDER, accompagnement des porteurs de projets FEADER

L'évaluation a fait l'objet d'un rapport final, présentant des **recommandations** pour la période 2014-2020 (parfois déjà amorcées) ainsi que pour le post-2020.

Quelques recommandations ont été regroupées sous quatre aspects à retrouver ci-dessous.



## Principaux constats

- **Modalités de gestion et de contrôle dans le cadre de la mise en œuvre des programmes :**
- Le bon taux d'avancement des programmes démontre l'efficacité de la Région.
- Des mesures ont été initiées en 2018 et 2019 pour réduire les délais de paiement et le stock de demandes de paiement et optimiser la programmation.
- Les bénéficiaires ressentent une charge administrative importante, avec plus de difficultés pour les « petits » porteurs de projets ou ceux à multiples financeurs ce qui a nécessité davantage d'accompagnement en 2019 pour les porteurs en difficultés.
  
- **Publicité/communication :**
- La mise en œuvre de la stratégie de communication répond aux exigences réglementaires.
- Les bénéficiaires et partenaires sont satisfaits des informations obtenues.
- La Région organise chaque année le Joli mois de l'Europe avec de nombreuses manifestations.
- La Région réalise également des fiches projets exemplaires des différents programmes.
- Le maquettage des programmes et autres documents obligatoires est didactique.
- Le site internet est reconnu comme d'intérêt, mais pourrait être actualisé plus fréquemment.
- Plusieurs vidéos de projets sont réalisées et diffusées sur Youtube mais avec peu d'impact.
- Le recours aux réseaux sociaux pour diffuser les productions des programmes est insuffisant.
  
- **Partenariat/gouvernance :**
- Les partenaires sont satisfaits de leur association à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et sont considérés comme pertinents.
- Il existe des consultations écrites des partenaires fréquentes et facilitatrices, mais qui atténuent la dynamique du partenariat. Les réunions des comités de suivi et de programmation pourraient être un peu plus dynamisées pour favoriser les échanges et l'implication du plus grand nombre de partenaires.

## Exemples de recommandations

- **Modalités de gestion et de contrôle dans le cadre de la mise en œuvre des programmes :**
- Mise en place d'outils d'aide aux porteurs de projets, tutoriels/MOOC ; check-lists ; guide, leur permettant d'anticiper le calendrier, les obligations réglementaires etc.
- Evolution du portail informatique, du système d'information
- **Publicité/communication :**
- Utilisation accrue des nouveaux médias (réseaux sociaux...)
- Optimisation du site internet des programmes qui est considéré comme le vecteur d'information le plus utile mais qui fonctionne aujourd'hui exclusivement en mode top down
- **Partenariat/gouvernance :**
- Renforcement de l'accompagnement des porteurs de projets par des relais d'information, en les outillant par exemple avec un guide spécifique
- Composition des comités à revoir en fonction des nouvelles priorités 2021-2027
- **Réseau Rural regional :**
- Mieux valoriser le PDR dans les activités du réseau Oxygène

**2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).**

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

<b>Date / Période</b>	01/10/2019
<b>Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion</b>	L'évènement : « restitution des évaluations d'impact FEADER » a permis de présenter des résultats des évaluations d'impact des opérations soutenues par le FEADER et pour lesquelles certains des participants ont été interrogés. Cette présentation balayait les questions évaluations objet de l'étude soit les priorités 1,2,3,4,5 et 6 du PDR Thèmes : - Compétitivité des filières agricoles - Environnement et lutte contre le changement climatique - Développement rural et attractivité des territoires
<b>Organisateur général de l'activité/événement</b>	La Région Centre-Val de Loire a été l'organisateur de l'évènement.
<b>Moyens/format d'information utilisés</b>	Réunion en présentiel à l'école d'horticulture d'Orléans le 1/10/19 sur 2 h. Les prestataires en charge des études ont présenté les résultats ouvrant les échanges sur les évaluations avec les participants et un support de communication a été diffusé.
<b>Type de public cible</b>	Les parties prenantes telles que les organisations professionnelles agricoles, la Chambre régionale d'agriculture, les groupes d'action locale Leader, ou encore la fédération régionale des CUMA de Centre-Val de Loire ont été ciblés.
<b>Nombre approximatif de parties prenantes touchées</b>	50
<b>URL</b>	<a href="http://www.europeocentre-valdeloire.eu/le-programme-de-developpement-rural-centre-val-de-loire/">http://www.europeocentre-valdeloire.eu/le-programme-de-developpement-rural-centre-val-de-loire/</a>

**2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).**

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

<b>Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)</b>	(évaluation mise en œuvre 2019) Réseau Rural Régional - La Région a créé le Réseau Oxygène comme réseau rural régional, mais pas seulement. - Le Réseau Oxygène présente une approche innovante du développement rural mais qui ne profite pas pleinement au PDR. - Les actions menées par le Réseau Oxygène à destination des GAL semblent pouvoir contribuer à la mise en œuvre de la mesure LEADER mais sont pourtant jugées peu efficaces par leurs destinataires (animateurs et gestionnaires GAL).
<b>Suivi effectué</b>	Recommandations 2021/2027 : Mieux valoriser le PDR dans les activités du réseau Oxygène.
<b>Autorité chargée du suivi</b>	Autorité de gestion

<b>Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)</b>	(évaluation mise en œuvre 2019) Publicité/communication : - La mise en œuvre de la stratégie de communication répond aux exigences réglementaires. - Les bénéficiaires et partenaires sont satisfaits des informations obtenues. - Le site internet est reconnu comme d'intérêt, mais pourrait être actualisé plus fréquemment. - Des vidéos de projets sont réalisées et diffusées sur Youtube mais avec peu de vues. - Le recours aux réseaux sociaux pour diffuser les productions des programmes est insuffisant
<b>Suivi effectué</b>	Recommandations 2021/2027 : Communiquer plus sur les résultats des programmes : - Utilisation accrue des nouveaux médias (réseaux sociaux...) - Optimisation du site internet des programmes qui est considéré comme le vecteur d'information le plus utile mais qui fonctionne aujourd'hui exclusivement en mode top down - Mise à jour de la stratégie de communication pour à la fois bien communiquer sur les résultats finaux des programmes actuels et bien préparer le lancement de la prochaine période - Fluidification en interne et en externe de la communication sur les FESI
<b>Autorité chargée du suivi</b>	Autorité de gestion

<b>Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source)</b>	(évaluation mise en œuvre 2019) Modalités de gestion et de contrôle dans le cadre de la mise en œuvre des programmes : - La gestion des FESI 2014-2020 s'est compliquée par rapport à la période précédente. - Le bon taux d'avancement des programmes démontre l'efficacité de la Région. - Les bénéficiaires ressentent une charge administrative importante, avec plus de
---	--

<b>entre parenthèses)</b>	difficultés pour les « petits » porteurs de projets ou ceux à multiples financeurs.
<b>Suivi effectué</b>	Recommandations 2021/2027 : - Utilisation des différentes options de coûts simplifiés (OCS) - Limitation du nombre de cofinancements des projets - Arbitrage stratégique sur le financement des petits projets - Identification d'un volume de dossiers dont les contrôles seront externalisés - Renforcement des ressources humaines de l'autorité de gestion - Evolution du portail informatique, du système d'information - Mise en place d'outils d'aide aux porteurs de projets, tutoriels/MOOC ; check-lists ; guide du bénéficiaire PDR ; leur permettant d'anticiper le calendrier, les obligations réglementaires etc.
<b>Autorité chargée du suivi</b>	Autorité de gestion

<b>Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)</b>	(évaluation mise en œuvre 2019) Partenariat/gouvernance : - Partenaires sont satisfaits de leur association à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et sont considérés comme pertinents - Certains, comme la Chambre d'Agriculture, sont cités par les bénéficiaires comme de bons relais d'information et d'aide au montage des projets, mais les partenaires pourraient être impliqués encore davantage - Réunions des comités de suivi et de programmation pourraient être un peu plus dynamisées
<b>Suivi effectué</b>	Recommandations 2021/2027 : Renforcer l'écosystème des acteurs des programmes européens en Centre-Val de Loire : - Renforcement de l'accompagnement des porteurs de projets par des relais d'information, en les outillant par exemple avec un guide spécifique - Dynamisation des comités des programmes et association renforcée des partenaires (comités de suivi et de programmation) par différents moyens - Optimisation de la participation des partenaires institutionnels à la préparation de la prochaine période de programmation - Utilisation renforcée des TIC pour assurer un mix entre présentiel, procédures écrites et outils en ligne - Composition des comités à revoir en fonction des nouvelles priorités 2021-2027
<b>Autorité chargée du suivi</b>	Autorité de gestion

### **3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES**

#### **3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme**

##### **Gouvernance du PDR au niveau régional**

La Région et l'Etat se sont accordés au niveau régional sur l'instruction des dossiers FEADER. L'instruction est réalisée par les services de l'Etat qui étaient déjà services instructeurs sur la programmation précédente : les Directions départementales des territoires (DDT), la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL). La Région est service instructeur sur certaines mesures de développement rural (TO 711 schémas locaux de santé – TO 73 TIC – TO 74 maisons de santé pluridisciplinaires – TO 75 véloroutes), sur le Partenariat européen pour l'innovation (TO 161) et sur l'assistance technique.

Les rôles entre l'Etat et la Région sont prévus dans une convention tripartite Etat/Région/ASP signée en 2015 (dont un avenant a été signé en 2018 suite à la révision 2017 du PDR et la modification de certains types d'opérations), puis dans des conventions de délégations de tâches passées avec chaque service de l'Etat concerné.

La mise en œuvre des actions prévues dans la convention tripartite et les conventions de délégation de tâches est pilotée par un Comité régional Etat / Région, en présence de la DRAAF, la DREAL, les 6 DDT l'ASP et la Région (Direction Europe et International). Un Comité Etat Région s'est tenu le 23 mai 2018.

##### **Animation / gestion du PDR au niveau régional**

Pour la Région Centre-Val de Loire, la gestion des fonds européens a été regroupée dans la Direction Europe et International qui comprend :

- un service « pilotage coordination » : qui assure les actions communes à tous les fonds : préparation des comités de suivi et de programmation, harmonisation des documents de mise en œuvre, évaluations ...
- un service « Finance / Contrôle » : en charge du DSGC, du suivi des contrôles FEDER FSE. Pour le FEADER ce service assure le suivi des contrôles, et la validation des populations à contrôler.
- un service « PO FEDER/FSE » qui assure le pilotage et l'instruction des mesures des 2 programmes : PO régional FEDER/FSE et PO interrégional FEDER Loire
- un service « PDR FEADER ». Le service « PDR FEADER » a en charge la préparation du PDR, les relations avec la Commission européenne, la mise en œuvre (préparation du document de mise en œuvre, des manuels de procédures, organisation et suivi de déploiement de l'outil Osiris par l'ASP, harmonisation et supervision des services instructeurs, programmation des dossiers, suivi du programme ...). Le service PDR FEADER comprend 2 agents sur le pilotage, animation, instrumentation et un agent instructeur.

La Direction Europe et International s'appuie sur les directions opérationnelles du Conseil régional pour la préparation et la mise en œuvre du PDR. La principale direction impactée est la Direction agriculture et forêt compte tenu du poids des mesures agricoles et forestières. Cette direction s'est renforcée de 2 agents

en lien direct avec le FEADER. Les autres directions sollicitées sont l'environnement (Natura 2000, milieux naturels, gestion de l'eau), l'aménagement des territoires (mesures liées à la santé, Leader), le Tourisme (véloroutes, hébergement touristique), l'industrie (IAA, scieries en zone rurale).

### **Les comités de suivi et de programmation**

#### Les comités de suivi :

Le comité régional de suivi interfonds a en charge le suivi des programmes gérés par la Région Centre-Val de Loire, dont le PDR. Lorsque ce comité se tient en présentiel, il est précédé en général d'un comité de suivi spécifique au FEADER, ce qui permet de mobiliser et d'informer le partenariat régional du FEADER en présence du représentant de la Commission européenne. En 2019, les avis du comité de suivi interfonds ont été sollicités 5 fois :

- Consultation écrite du 24 janvier 2019 : modification de la grille de sélection des types d'opérations 41 et 44 (PCAE) pour prendre en compte les critères du Grand plan d'investissement de l'Etat en agriculture à partir de 2019 ;
- Comité de suivi présentiel du 27 février 2019 à Orléans dans les locaux de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. L'ordre du jour FEADER concernait la présentation de la version 5 du PDR relative au nouveau zonage d'éligibilité des ICHN (Indemnités compensatrices des handicaps naturels) à partir de 2019.
- Consultation écrite du 27 juin 2019. Demande d'avis sur le RAMO FEADER 2018, et modification de l'éligibilité géographique pour les opérations qui ont lieu en dehors du périmètre régional pour le type d'opération 19.2 (Leader)
- Consultation écrite du comité de suivi du 6 septembre 2019 (aucun document FEADER)
- Consultation écrite du comité de suivi du 4 novembre 2019 : avis sur la version 6 du PDR qui visait la réallocation de la réserve de performance de la priorité 3 suite à la non atteinte des cibles intermédiaires 2018 de cette priorité.

#### Les comités de programmation :

Les dossiers FEADER sont présentés pour avis et sélection au comité régional de programmation interfonds (sauf les dossiers Leader qui sont sélectionnés par le comité de programmation de chaque GAL), avant décision de financement par le FEADER par le Président du Conseil régional.

La Région a consulté 10 fois le comité régional de programmation en 2019. Pour les types d'opérations du PDR avec appel à projets, les dossiers sont présentés en général au comité de programmation dans les 3 mois qui suivent la fin de l'appel à projets (délai d'instruction des dossiers). Pour les types d'opérations sans appel à projets, la Région adresse aux services instructeurs en début d'année le calendrier des comités, ainsi que la date de passage de chaque type d'opération, en regroupant le plus souvent les dossiers d'un même type d'opération sur 2 ou 3 comités (à l'exception de la DJA qui est programmée chaque mois pour ne pas retarder les dates d'installation des jeunes agriculteurs). Ainsi par exemple, les dossiers du TO 421 de soutien aux industries agroalimentaires ont été présentés aux comités de juillet et octobre 2019, ceux du TO 763 « Animation gestion et restauration des sites de haute valeur naturelle et animations régionales » en avril, septembre et novembre 2019. Ce regroupement permet une sélection par bloc et évite de disperser les dossiers à chaque comité de programmation.

## Formation des services instructeurs, des GAL et des bénéficiaires

Formations FEADER nouveaux arrivants : en 2016, la Région avait organisé des formations à l'attention de l'ensemble des instructeurs, animateurs Leader et agents de l'ASP qui avaient permis de former environ 120 personnes.

Depuis cette formation est reconduite tous les ans pour les nouveaux arrivants. Pour l'année 2019 la formation a eu lieu les 3 et 4 octobre 2019 pour 15 personnes. L'objectif était de présenter le FEADER, la réglementation nécessaire à l'instruction des dossiers, le cycle de vie d'un dossier (de la demande d'aide à l'archivage), les règles d'éligibilité spécifiques et la construction d'un plan de financement simple.

Cette formation a été suivie en octobre par une formation Osiris générique pour les nouveaux arrivants dispensée par l'ASP.

Formation à destination des bénéficiaires du PEI : le 25 juin 2019 la Région a organisé une formation auprès des bénéficiaires retenus à l'appel à projets du PEI. Cette formation visait à expliquer aux maîtres d'ouvrages les différentes étapes de la vie de leur dossier, et à leur présenter les règles d'éligibilité à respecter pendant la durée de vie du PEI.

### Réunions d'appui aux services instructeurs :

En complément des formations, la Région organise des réunions de services instructeurs (y compris avec les animateurs des GAL pour les réunions Leader) qui permettent de clarifier certains points de la réglementation, et qui sont également des lieux d'échanges de pratiques entre instructeurs. Ces réunions permettent d'apporter aux instructeurs un retour des premiers contrôles effectués par l'ASP (contrôles de conformité, contrôles sur place, contrôles organisme payeur) et autres corps de contrôles afin d'améliorer les pratiques et diminuer les taux d'erreur.

Compte tenu du nombre d'instructeurs, de leur implantation en dehors de la Région, et des particularités propres à chaque mesure du PDR, la Région a choisi d'organiser les réunions de services instructeurs en les regroupant en 7 thématiques différentes :

- DREAL et DDT : types d'opérations en faveur de la biodiversité (Natura 2000, Milieux naturels)
- DRAAF (TO instruits en DRAAF)
- DDT : dossiers agricoles d'investissement
- DDT : Installation des Jeunes Agriculteurs
- DDT : Forêt
- DDT : Tourisme
- DDT : LEADER (en articulation avec le Réseau Rural Régional) en présence des GAL

Le rythme est d'une fois par semestre en fonction thématiques et des calendriers des engagements et appels à projets.

Lors de chaque réunion, le déroulé est le suivant :

- Point sur l'état d'avancement du PDR et des mesures concernées par la thématique (Région)
- Point réglementaire : rappels sur la réglementation, les procédures, la jurisprudence. Prises en compte des recommandations du rapport annuel de certification des comptes de l'ASP par la C3OP, retour sur les audits et contrôles... (Région)

- Présentation des résultats de contrôles de l'ASP sur les types d'opérations concernés et principaux enseignements à en tirer : contrôles organisme payeur, contrôles de conformité, contrôles sur place (ASP)
- Echanges de pratiques entre services instructeurs / Région / ASP sur la base de questions posées en amont par les services instructeurs

### Mise en place d'un site extranet pour les instructeurs

En tant qu'autorité de gestion, la Région prépare et adresse aux services instructeurs les éléments de procédures nécessaires à la gestion et l'instruction des dossiers : Programme de développement rural et textes des appels à projets, formulaires de demande d'aide, formulaires de demande de paiement et leurs notices, modèles de décisions juridiques, modèles de courrier (accusé de réception de dossiers, demandes de pièces complémentaires ...), notes de l'autorité de gestion aux services instructeurs, vademecum interfonds, compte rendus des comités de programmation, supports de formation, Foires aux questions ...

Tous ces documents sont mis en ligne sur un site extranet accessibles aux instructeurs FEADER, aux animateurs Leader et à la DR ASP « Appui aux services instructeurs – Fonds européens ». Les documents à jour sont ainsi disponibles en ligne, et les versions antérieures des documents y sont archivées (notamment pour faciliter les opérations de contrôles).

### Implication de la Région dans le suivi du plan d'action sur le taux d'erreur et le suivi des audits

Afin de sécuriser les règles et procédures de mise en œuvre des PDR, les Régions, l'ASP et le ministère en charge de l'agriculture ont mis en place des groupes de travail au niveau national afin de préparer et mutualiser les règles de gestion. Cette organisation s'inscrit dans le plan d'action FEADER visant à réduire le taux d'erreur et à prendre en compte les constats des contrôles et des audits.

Les services de la Région participent aux différentes instances nationales : Comité technique transversal, Comité opérationnels de mise en œuvre (COMOP) Hors SIGC et COMOP SIGC, groupes techniques de travail en commun (GT Leader, GT Osiris par exemple), voire à des groupes d'experts (participation au groupe d'experts sur les Organismes qualifiés de droit public).

La Région Centre-Val de Loire participe à l'élaboration des notes de cadrage relatives aux thématiques ayant été mises en cause par les auditeurs. Ces travaux sont notamment réalisés dans le cadre du COMOP Hors SIGC. Les notes de cadrage ainsi élaborées et validées au niveau national sont diffusées aux services instructeurs et gestionnaires Leader, à la délégation, régionale de l'ASP sous forme de « Notes aux services instructeurs de l'autorité de gestion ». Elles déterminent le cadre de contrôle à mettre en place en région. Les mises à jour du plan d'actions sont préparées en COMOP HSIGC, également en concertation entre les Autorités de gestion, l'ASP et le Ministère en charge de l'agriculture.

En 2019, le Conseil régional a transmis 3 nouvelles notes aux services instructeurs ce qui porte le total à 16 notes.

La Région a rédigé et transmis aux services instructeurs le manuel de procédures des mesures hors SIGC aux services instructeurs, GAL et ASP. Ce manuel de procédure comprend 3 tomes :

- Tome 1 : Les différentes étapes de traitement d'un dossier FEADER Hors SIGC



- Tome 2 : Les modèles de documents
- Tome 3 : La liste des documents de mise en œuvre réalisés par l'ASP

Les notes aux services instructeurs constituent des annexes à ce manuel de procédures.

### Comité régional interfonds de mutualisation des audits et des contrôles (CRIMAC)

De génération en génération de programmes, la mise en œuvre des audits et des contrôles (sur pièces et sur place) portant sur les projets cofinancés par les fonds européens (FEDER, FSE, FEADER) évolue sans qu'une réflexion soit menée sur l'articulation et la complémentarité des différents niveaux (régional, national, européen) de contrôle.

Ceci a notamment pour conséquences :

- de réaliser de nombreux contrôles/audits, parfois sur les mêmes projets et les mêmes dépenses des bénéficiaires,
- de multiplier les audits/contrôles, parfois sur les mêmes bénéficiaires récurrents et sur des périodes de réalisation rapprochées,
- d'engendrer une insécurité juridique du fait des interprétations réglementaires pouvant être divergentes entre auditeurs aboutissant de fait à des constats différents d'irrégularités,
- de générer des coûts importants liés à la mise en œuvre des audits/contrôles, et à établir un faible rapport coûts/avantages des contrôles,
- d'engendrer une incompréhension générale, une défiance de plus en plus forte des bénéficiaires vis-à-vis des audits/contrôles et de façon plus générale sur les politiques de cohésion et de développement rural.

En 2018, la Région Centre-Val de Loire a décidé de mettre en place un Comité régional de mutualisation des audits et des contrôles (CRIMAC) pour une meilleure efficacité et une plus grande synergie des contrôles et des audits sur le territoire régional.

Le périmètre d'exercice du CRIMAC s'inscrit dans le cadre des programmes pour lesquels la Région Centre-Val-de-Loire est autorité de gestion sur la période 2014-2020, c'est-à-dire :

- Le programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ de la Région Centre-Val-de-Loire adopté par la Commission européenne sur 2014-2020,
- Le programme de développement rural régional FEADER de la Région Centre-Val-de-Loire adopté par la Commission européenne sur 2014-2020,
- Le programme opérationnel interrégional FEDER du bassin de la Loire adopté par la Commission européenne sur 2014-2020.

Dans le cadre de ce périmètre d'intervention, il convient de réunir les acteurs suivants :

- L'autorité de gestion des trois programmes concernés, la Direction Europe et International du Conseil Régional Centre-Val-de-Loire,
- L'autorité de certification des deux programmes concernés, la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP),
- L'autorité d'audit au niveau régional, en charge de la mise en œuvre des audits d'opération, la Direction de la Transformation Numérique et Citoyenne du Conseil Régional Centre-Val-de-Loire, à

titre d'observateur,

- L'Agence de Services et de Paiement (ASP) en tant qu'organisme payeur du FEADER, via la Direction régionale,
- L'autorité de gestion déléguée des programmes nationaux FSE au niveau des volets déconcentrés, la DIRECCTE à titre consultatif en raison des lignes de démarcation FSE national et FSE régional, et des contrôles menés au niveau régional par le Service Régional de Contrôle (SRC) pour le PO IEJ et par les cabinets d'audits nationaux sur le PON inclusion sociale FSE

Le CRIMAC poursuit quatre objectifs prioritaires et complémentaires :

1. Articuler et assurer autant que faire se peut la cohérence entre les différents plans de contrôles/audits,
2. Faciliter la transmission régulière des rapports de contrôles/audits entre les différentes autorités concernées,
3. Mutualiser plus régulièrement les résultats des contrôles/audits (notamment les irrégularités constatées) et les documents de procédure le cas échéant,
4. Favoriser le partage et l'échange de bonnes pratiques en matière de contrôles et d'audits notamment au niveau de l'interprétation réglementaire.

Les travaux et les échanges au sein du CRIMAC contribuent notamment à alimenter le résumé annuel des contrôles et des audits (REACA) ainsi que le dispositif de gestion et de pilotage des risques (notamment les cartographies des risques des programmes) de la Région Centre-Val-de-Loire en tant qu'autorité de gestion.

Le CRIMAC s'est réuni le 11 janvier 2019.

#### Présentation du bilan de la campagne de contrôle par l'ASP :

Tous les ans, la Direction Europe et International du Conseil régional et la Direction régionale de l'ASP organisent une présentation du bilan de la campagne de contrôles de l'année n-1 à destination des représentants « contrôles » des services instructeurs (DDT – DRAAF – DREAL – Région).

Lors de cette réunion, la DR ASP rappelle les objectifs des différents types de contrôles réalisés par l'ASP (contrôle organisme payeur, contrôles de l'Agent comptable de l'ASP, contrôle de conformité, contrôle sur place), et le bilan de ces contrôles, ainsi que le bilan des contrôles de la C3OP.

L'objectif est d'informer les services instructeurs sur les résultats des contrôles, les erreurs détectées de manière à améliorer les pratiques des services instructeurs. Les documents présentés sont mis à disposition de l'ensemble des instructeurs et de animateurs Leader sur le site extranet « Appui aux services instructeurs ».

Pour l'année 2019, la présentation a eu lieu le 28 février dans les locaux de l'ASP.

#### Des outils de gestion opérationnels :

Depuis 2018, l'outillage informatique d'instruction des demandes d'aide et de paiement est complet. La Région assure les demandes de mise à jour des outils informatiques Osiris de chaque type d'opération hors SIGC en cas d'évolution du réglementaire, de mise à jour de la base de l'outil par le siège de l'ASP, de

l'adaptation des feuilles de calcul utilisées pour le paiement. La Région apporte également un appui aux services instructeurs dans l'utilisation des feuilles de calcul.

### 3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) <sup>1</sup>, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR <sup>2</sup>	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) <sup>3</sup>
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	353 460 554,00	71,66	46,05

<sup>1</sup> Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

<sup>2</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

<sup>3</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	353 460 554,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	353 460 554,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feader	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

aux bénéficiaires		

## **4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME**

### **4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action**

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

La Région Centre-Val de Loire a choisi de mettre en place le réseau rural régional 2014/2020 intitulé : « Réseau Oxygène - Le Lab des Initiatives »

Les finalités de ce réseau sont de prolonger le réseau rural régional 2010-2013, mais élargi aux territoires urbains, et de constituer une caisse de résonance des initiatives locales inspirantes pour créer un effet d'entraînement en transférant les bonnes pratiques et renforçant les synergies entre acteurs.

Les dynamiques qui se mettent à l'œuvre, qui créent des synergies entre les sphères publiques et privées ou qui trouvent leur impulsion dans une mobilisation citoyenne méritent d'être davantage connues. Aussi, la Région a souhaité créer un espace adapté pour identifier « ces belles histoires », les partager et en tirer collectivement des enseignements. Cet espace constitue en quelque sorte un laboratoire, où l'on observe les réalités et questionne les leviers favorables à la transition des territoires. Initiative du Conseil régional Centre-Val de Loire, le Réseau OXYGENE a vocation à constituer dès 2018 un réseau réunissant les acteurs du développement territorial, qu'ils agissent en secteur urbain ou rural. Il doit constituer une véritable caisse de résonance des initiatives locales inspirantes afin de créer un effet d'entraînement et de mobilisation sur les territoires. S'il intègre les missions d'un réseau régional rural souhaité par la Commission européenne, dans le prolongement de celui qui a préexisté en région Centre Val de Loire sur 2010-2013, il s'élargit désormais aux territoires urbains. Il doit ainsi permettre de renforcer les coopérations entre les territoires et également les liens entre les acteurs locaux et le Monde Universitaire et de la Recherche.

Plusieurs ambitions sont ainsi assignées au Réseau :

- Porter à connaissance et diffuser les histoires locales
- Porter le Réseau rural régional dans le cadre du programme européen FEADER
- Traiter de la relation urbain/rural sous toutes ses formes
- Recenser l'ingénierie disponible sur le territoire régional pour mieux l'identifier et la mobiliser
- Porter l'animation du programme LEADER en sortant des préoccupations technocratiques

Il est construit autour de 4 objectifs :

1. Repérer et valoriser les initiatives locales porteuses d'innovation
2. Animer des réflexions sur le développement territorial
3. Faciliter l'accès à l'ingénierie, en particulier dans les territoires ruraux
4. Animer spécifiquement le réseau des animateurs LEADER

Ces objectifs sont déclinés en 4 axes de travail et un axe transversal de communication :

- Axe 1 – Repérer, valoriser, analyser et capitaliser les initiatives de développement
  - Production de 30 fiches initiatives par an

- Mise en ligne des fiches et de notes d'analyse sur le site
- Axe 2 – Organiser et animer la mise en réseau des acteurs au niveau régional
  - 1 événement annuel (lancement du Réseau le 31/01/18 avec une thématique centrale sur les liens et coopérations ville-campagne)
  - Participation à d'autres manifestations et rencontres
  - 4 groupes de travail thématiques par an
- Axe 3 – Faciliter l'accès à l'ingénierie dans les territoires ruraux
  - Repérage et qualification des ressources d'ingénierie
  - Mise en ligne d'une base de données « ingénierie » sur le site
  - Organisation de 3 à 4 réunions techniques par an
- Axe 4 – Proposer une animation spécifique des animateurs LEADER
  - Mise à jour d'un tableau de bord quantitatif-qualitatif trimestriel
  - Organisation de 2 réunions par an du réseau des animateurs GAL
  - Appui à la mise en œuvre des démarches de coopération / évaluation et autres appuis thématiques en tant que de besoin
- Axe transversal – Communication
  - Conception, actualisation du site du Réseau : mise à disposition et valorisation des ressources collectées et produites
  - Elaboration de vidéos illustrant les initiatives et les activités du Réseau

### **Fonctionnement et instances**

- Accompagnement d'un cabinet externe recruté par marché public pour l'animation du Réseau : Rouge Vif territoires (marché de 2 ans renouvelable 1 fois)
- 2 instances:
  - Comité d'Appui (réuni 3 à 4 fois par an) : praticiens du développement territorial, représentants de réseaux, organismes thématiques, collectivités locales ou leurs groupements (pays, PNR, GAL LEADER, agglos), du monde universitaire
  - Comité de suivi (réuni 1 à 2 fois par an : bilan année n et programme année n+1) : Vice-Présidents de la Région, Etat, Départements, associations d'élus, têtes de réseaux, représentants de territoires

### **Rôles du Comité d'Appui : force de propositions et relais**

- Porter un regard sur le dispositif de repérage-analyse des initiatives et des ressources d'ingénierie
- Contribuer à repérer des initiatives et des ressources d'ingénierie
- Proposer des thèmes de travail et/ou de réflexion pour le Réseau
- Participer le cas échéant à l'animation de l'événement annuel du Réseau
- Constituer des relais d'information et de mobilisation des acteurs
- Encourager la construction de partenariats acteurs-chercheurs

#### 4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Sur la période 2018-2019, le Réseau Oxygène s'est organisé autour des 5 axes d'intervention :

- Le repérage, la valorisation, l'analyse et la capitalisation d'initiatives de développement
- L'organisation et l'animation de la mise en réseau d'acteurs au niveau régional
- L'accès à l'ingénierie dans les territoires ruraux
- Une animation spécifique des animateurs du programme Leader
- Une mission plus transversale dédiée à la communication et la réversibilité des conditions d'animation du réseau

Le réseau dispose aujourd'hui d'un site Internet ressources dans lequel sont capitalisées une soixantaine de fiches présentant des initiatives régionales, ainsi que plusieurs vidéos illustrant certaines d'entre elles. Le site valorise également des démarches portées par des territoires, et communique sur des actualités de niveau local à national. Une base faisant valoir certaines ressources d'ingénierie et accompagnement, avec une entrée thématique, a également été créée (une cinquantaine d'entrées à ce jour) afin d'être mise à la disposition de tous.

La mise en réseau effective des acteurs du développement territorial s'est déjà concrétisée sous plusieurs formes.

Un premier cercle rapproché d'une vingtaine d'acteurs a été constitué à travers « un comité d'appui » réunissant des praticiens du développement territorial du monde associatif et universitaire, ou issus de collectivités locales (PNR, Pays, PETR) ... Ce groupe est associé à la réflexion pilotée par le Conseil régional sur les activités du Réseau. Ses membres constituent des personnes ressources, forces de propositions sur les actions du Réseau, pouvant alimenter des contenus et constituant des relais locaux de l'activité du Réseau. Il a été réuni 2 à 3 fois par an en présentiel ou visioconférence et a pu échanger à travers une liste de discussion qui a été peu animée. Ces acteurs ont été mobilisés également pour l'organisation des Rencontres régionales qui ont lieu une fois par an.

Deux groupes de travail thématiques (noyau d'une dizaine d'acteurs) ont par ailleurs été mobilisés en vue de réunir des outils ou analyses, l'un sur les démarches participatives et l'autre sur les tiers-lieux.

Un autre format de travail a été testé à travers un « atelier Oxygène » autour de l'habitat partagé, principalement pour échanger sur différentes initiatives prises en région par des collectivités ou des bailleurs sociaux ou encore des citoyens organisés et pour en tirer des enseignements. Y ont participé une soixantaine de personnes.

Plus spécifiquement autour du programme Leader, des groupes de travail entre animateurs Leader autour de l'évaluation, de la coopération et de la communication ont été organisés.

Outre le lancement du réseau qui a donné lieu en janvier 2018 à une journée d'échange autour des coopérations entre territoires urbains et ruraux et qui a réuni plus de 200 participants, une rencontre annuelle sur la thématique des territoires en transition a permis en 2019 d'acculturer les acteurs régionaux à ce nouvel enjeu de développement et de les faire échanger sur des approches plus opérationnelles. La journée a par ailleurs donné lieu à une synthèse et un document de capitalisation diffusés largement via le site Internet d'Oxygène.

Afin de renforcer l'ingénierie présente sur les territoires, une session d'acculturation en direction des agents de développement a été organisée sur la question des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Un cycle de formation – action a par ailleurs été organisé portant sur l’élaboration et l’animation d’un projet de territoire durable, ciblant là aussi les référents techniques de la contractualisation régionale (agents dans des structures Pays, PETR, EPCI ou Métropoles) mais aussi les animateurs Leader et agents de la Région en charge des politiques d’aménagement du territoire ou chargés de mission aménagement du territoire des Espaces Région Centre.

L’animation du réseau s’est également traduite par un travail de veille et une participation aux réunions du Réseau Rural National.

### **Des enseignements tirés des deux premières années de fonctionnement du Réseau et les orientations nouvelles**

A l’issue d’une première période de 2 ans (2018/2019), il a été souhaité de réinterroger les ambitions du Réseau et de réorienter ses modalités de fonctionnement, d’organisation, d’animation.

En effet, malgré l’intérêt manifesté des acteurs locaux pour partager des temps d’échanges, qu’ils se traduisent par des évènements d’envergure régional, ou dans des formats plus réduits et opérationnels de formations ou d’ateliers, on constate néanmoins qu’Oxygène reste encore trop méconnu des acteurs locaux, avec notamment une participation faible des élus.

Le Réseau s’est inscrit dans un souhait de produire du contenu et le diffuser largement. Force est de constater qu’une matière assez riche a été réunie mais néanmoins, elle n’est pas assez visible.

Le site a été lancé tardivement en mars 2019 et capitalise des diverses ressources qui méritent d’être davantage diffusées. Demeure donc un enjeu fort de donner à voir ce qui se passe au sein du Réseau, le partager et « fidéliser » les acteurs. Il est donc indispensable de créer davantage de flux vers le site internet.

Différents réseaux de niveau régional, sectoriels ou non, capitalisent de leurs côtés également des ressources (biodiversité, ESS, ...). Le Réseau Oxygène doit être davantage positionné comme un carrefour des Réseaux que comme un centre de ressources supplémentaire. Ce qui nécessite de renforcer les liens avec ces réseaux qui fonctionnent au niveau régional et capitalisent de la ressource. Il faut donc renforcer l’ambition d’une mise en visibilité des acteurs et des dynamiques inspirantes, qui trouvent leur ancrage en région et au-delà. Le Réseau peut également être en veille pour relayer des outils ou dispositifs ouverts aux territoires par les niveaux européens, nationaux ou régionaux (appels à projets, appels à manifestation d’intérêt, ...).

Le réseau a encore une visibilité relativement faible, en étant repéré par certaines communautés d’acteurs mais pas de façon large sur le territoire. Afin d’accroître sa visibilité, son champ d’investigation et d’action doit être resserré. Il est donc souhaité de recentrer son intervention autour des enjeux de la « transition » et de son appropriation par les territoires, les acteurs et les citoyens.

Il paraît judicieux que le périmètre d’action d’Oxygène gravite autour de cet enjeu complexe car multiforme, de manière à accompagner les acteurs locaux dans des trajectoires de transitions par un modèle de développement répondant aux fonctions fondamentales d’un territoire en matière de « Transition énergétique », de « biodiversité », de « Bien vivre alimentaire » de « Mobilité », « d’Habiter », de santé, de culture, de vivre ensemble conjointement aux défis écologiques, sociétaux et économiques.

Il s’agit d’accompagner les territoires, les acteurs et les citoyens à prendre conscience collectivement des enjeux écologiques et de faire connaître les solutions fondées sur une vision positive de l’avenir qui se développe sur les territoires :

- réduire fortement, individuellement et collectivement, la consommation d’énergie d’origine fossile et



nos émissions de CO2

- réduire l'érosion de la biodiversité
- renforcer la résilience de nos territoires, leur capacité à absorber les chocs à venir, par une relocalisation de l'économie (alimentation, ENR...)
- renforcer les liens, les solidarités et la coopération entre l'ensemble des acteurs du territoire
- sensibiliser aux enjeux d'évaluation de la valeur sociétale générée par les dynamiques de transition
- acquérir les compétences qui deviendront nécessaires au renforcement de l'autonomie des territoires

La transition doit constituer le nouveau fil rouge, le marqueur des activités du Réseau sur cette période de 2020-2021, en prolongeant l'attention sur les rapprochements entre villes et campagnes et sur la valorisation des dynamiques accompagnées par les dispositifs régionaux et le programme Leader.

#### **4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]**

Le plan d'actions FESI 2019 en matière de communication reprend et précise les objectifs de la stratégie de communication de 2015 sur les fonds européens en Centre-Val de Loire qui sont de :

- Faire connaître les fonds européens aux habitants et les sensibiliser à la présence de l'Europe dans leur quotidien,
- Renseigner les bénéficiaires potentiels sur les conditions d'accès aux fonds,
- Assister les bénéficiaires dans leurs obligations de communication,
- Faire connaître les projets financés avec l'aide de l'Europe.

La stratégie de communication est destinée à plusieurs publics cibles, chaque action de communication poursuivant un objectif en lien avec ceux-ci.

Principaux groupes cibles visés

- Le **grand public** : Informer, rendre compte, convaincre. Une enquête de perception sur l'Europe (Eurobaromètre) a été réalisée en 2017. Cette dernière a conclu que seul un peu plus d'un répondant sur quatre est capable de restituer spontanément une action ou une réalisation menée par l'UE avec surtout la PAC et Erasmus cités. Les aides à l'agriculture sont les plus connues des citoyens. 29% ont entendu parler des FESI. Les différentes aides ou dispositifs d'aide, à la date du sondage, sont plutôt méconnus du grand public. Une mise en valeur de ces aides pourra contribuer à remonter la perception de l'Union européenne auprès des habitants,
- Les **bénéficiaires potentiels** : informer, sensibiliser, accompagner. Près de 40% des bénéficiaires qui ont répondu à l'enquête en ligne menée lors de la présente évaluation de fonctionnement portant sur la période 2014-2018 ont ainsi connu les opportunités des FESI par les diverses actions d'information ou de communication menées par la Région,
- Les **bénéficiaires effectifs** : informer, créer et animer un réseau, partager le retour d'expérience, valoriser. Plus de 80% des répondants à cette même enquête ont indiqué être très bien (27%) ou plutôt bien informés (58%),
- Les **partenaires institutionnels** : animer un réseau, rendre compte, organiser les relais d'information. Ce qui s'est, par exemple, traduit en 2018 par la création du réseau Oxygène qui se positionne sur une approche de cohésion territoriale et englobe tous les types de territoires régionaux,

- Les **médias** : informer, convaincre, organiser des relais d'information avec la publication de plus d'une cinquantaine de communiqués de presse et la parution de près de 200 articles de presse depuis le début de la période de programmation, ce qui est un chiffre relativement faible compte-tenu de ce qu'il y a trois programmes concernés,
- Des **actions de communication** emblématiques comme la campagne de communication à l'occasion des élections européennes : « L'Europe agit dans votre quotidien » avec des sets de table mais également des insertions presse dans 6 journaux locaux diffusion au total de 220 592 exemplaires.

L'Autorité de gestion a, de plus, réalisé et diffusé les **supports de communication** suivants :

- Guide et web guide sur les obligations de publicité,
- Plaquette de présentation des programmes,
- Résumés à l'attention des citoyens (FEADER et FEDER/FSE) avec présentation de plusieurs projets ou résumés des RAMO 2019 à l'attention des citoyens. Trois modes de diffusion: aux élus, lors de réunions, aux acteurs de la programmation, et au grand public. Au total 500 exemplaires du résumé à l'attention des citoyens FEADER papiers ont été diffusés par pré-commande ou libre service,
- Vidéos/témoignages (porteurs de projets bénéficiaires de fonds européens).

#### *Principaux canaux de diffusion utilisés*

- Le site internet régional : <http://www.europeocentre-valdeloire.eu/> qui est le point d'entrée unique dédié aux fonds européens et à l'action européenne et qui donne aussi l'accès à l'extranet et au portail des aides dématérialisées. Son bilan de fréquentation sur la période du 01/01/18 au 31/12/18 et du 01/01/2019 au 31/12/2019 est présenté ci-après.
- Des invitations et des communiqués de presse, ainsi que des articles dans la presse et des reportages télévisuels,
- L'utilisation de YouTube pour présenter des vidéos promotionnelles, Paysan Boulanger et ARIONA pour le PDR,
- Un relais d'information sur les fonds européens dans la newsletter de la Région mais avec encore assez peu d'articles à ce jour,
- Des supports de communication comme le kit de communication ou les plaquettes de présentation des programmes, des objets promotionnels et de signalétiques.

#### *Principales actions de communication annuelles*

- 2015 : La mise en ligne du site internet, la réalisation de la charte graphique et du kit de communication ainsi qu'une évaluation de la communication.
- 2016 :
  - L'édition du guide du porteur de projet,
  - La mise en avant de projets exemplaires,
  - L'organisation de manifestations pour le Joli mois de l'Europe dont certaines portent sur les FESI.
- 2017 :

- L'évaluation de la mise en œuvre des programmes qui a fait des préconisations en matière de communication,
- La mise en avant dans la presse des projets du Musée de Loigny et du CETIM CERTEC ainsi qu'un article mettant en avant le Programme Initiative pour l'Emploi des Jeunes, qui a été publié dans la Lettre de Régions de France et distribué lors de la rencontre annuelle des Autorités de Gestion / Comité Etats Régions (Marseille),
- L'organisation de manifestations pour le Joli mois de l'Europe,
- La réalisation de Fiches projets FEDER pour la mise en avant de projets pertinents au regard de l'impact pour les citoyens,
- Diffusion de communiqués de presse.
- 2018 :
  - L'organisation du « Joli mois de l'Europe »,
  - Une optimisation du site web avec l'ajout d'un lien « espace presse »,
  - L'organisation du 2e dialogue en France sur la politique de cohésion qui s'est tenue à Orléans le 25 mai 2018 avec près de 90 participants,
  - Impression de 250 exemplaires du guide sur les obligations de publicité pour les bénéficiaires et diffusion web,
  - Impression de 3 500 plaquettes du programme FEDER/FSE et diffusion web,
  - Maquettage des résumés à l'attention des citoyens (FEADER et FEDER/FSE),
  - Diffusion de communiqués de presse,
  - Organisation d'une visite du CEEI-Chartres et de son incubateur de startups par la CCI d'Eure-et-Loir.
- 2019 :
  - L'organisation du « Joli mois de l'Europe » avec la mise en ligne d'une cartographie des manifestations organisées Centre-Val de Loire, 21 événements référencés – 4 projets et création d'un kit de communication pour l'ensemble des partenaires (mis à disposition sur le site europeocentre-Valdeloire) comprenant un gabarit d'affiche, des bannières web, un macaron,
  - Travail à la création d'un guide de l'interview décliné pour chacun des programmes, Document destiné à accompagner les porteurs de projets dans la structuration de leur propos lors d'interviews, reportage vidéo.

O Valorisation de l'action européenne par une action concrète (meilleur impact), diffusion sur le site Europeocentre-Valdeloire.eu, sur les réseaux sociaux : (notamment : CLIMENVI, intégrer le changement climatique dans les décisions des chefs d'entreprise viticoles pour les vignobles du Centre-Val de Loire (PEI FEADER), La Ressourcerie Les bonnes manières – Blois – Économie circulaire – Démarches participatives et citoyennes – Mise en réseau d'acteurs (LEADER)), FaciLaFrom – Faciliter le travail en fromagerie en s'appuyant sur une approche ergonomique (PEI FEADER), Noir et Sens – Valoriser par traitement thermique superficiel les bois régionaux de qualité secondaire – Génillé – Indre et Loire (PEI FEADER), Méthodes alternatives de gestion du parastisme dans les élevages caprins pâturants (PEI FEADER)),

- Maquettage des résumés à l'attention des citoyens (FEADER et FEDER/FSE),
- Optimisation du site internet: Création d'une rubrique « Documents Ressources » qui regroupe, pour les années précédentes, des documents tels que les dossiers de presse, les résumés à l'attention des citoyens, les rapports annuels de mise en œuvre, les évaluations
- Diffusion de communiqués de presse,
- Mise en ligne des plaquettes d'information sur les PO et le PDR suite à la révision des maquettes – Mise à jour en Juillet 2019 et Octobre 2019,
- Création d'un compte twitter: un seul compte twitter qui couvre toute la thématique EUROPE (à la

fois activité de la Représentation à Bruxelles mais aussi l'activité d'AG pour les FESI, notre activité de promotion des programmes sectoriels sur le territoire etc...). Le site de rattachement est celui qui existe déjà [www.europeocentre.fr](http://www.europeocentre.fr).

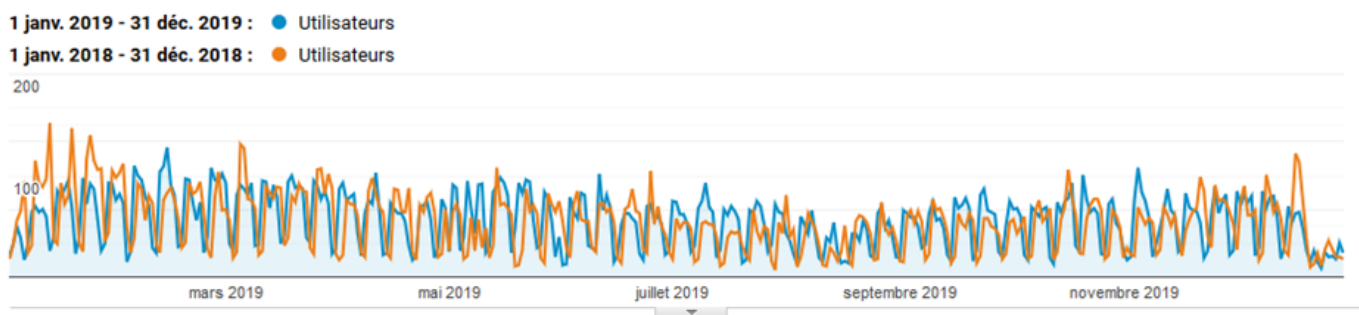
Ces actions de communication ont été co-financés au titre de l'assistance technique du programme.

Certaines actions ont été reportées sur l'année 2020 :

- Réalisation d'une newsletter préformatée pour l'ensemble des Groupement d'Actions Locales – Gabarit réalisé par la Région Centre-Val de Loire et alimenté par les GAL – 1er trimestre 2020,
- Mise en avant de projets par la réalisation d'une photothèque – Sélection des projets par la Direction de l'Europe

Calendrier: à compter du mois d'avril jusqu'à la fin septembre/début octobre,

- Réalisation d'un document d'information pour les non-initiés: rappel des programmes, illustration avec un projet réalisés, mode d'emploi montage projet – Calendrier: 1er semestre 2020,
- Intégration d'une base-ligne sur les supports de communication: la Région Centre-Val de Loire et l'Europe s'engagent pour vous – Calendrier Février/Mars 2020.



Bilan frequentation site europeocentre 2018-2019

## **5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

## **6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

## **7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS  
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.





## **9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

**10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Non
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

## **11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES**

Voir annexe relative au suivi

## Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

<b>Domaine prioritaire 1A</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2019			0,22	10,39	2,12
		2014-2018			0,01	0,47	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1B</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2019			1,00	4,00	25,00
		2014-2018			1,00	4,00	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1C</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2019			350,00	20,59	1 700,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2019	3,04	54,46	3,04	54,46	5,58
		2014-2018	2,24	40,13	2,24	40,13	
		2014-2017	1,46	26,15	1,46	26,15	
		2014-2016	1,76	31,53			
		2014-2015	1,76	31,53	0,20	3,58	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	56 180 856,00	83,70	23 188 177,00	34,55	67 121 644,68
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	2 409 047,00	48,18	1 069 492,00	21,39	5 000 000,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			267 003,00	18,74	1 425 000,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2019			350,00	20,59	1 700,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	50 811 129,00	90,57	22 012 111,00	39,24	56 100 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			67 825 847,00	37,68	180 000 000,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			22 012 111,00	39,24	56 100 000,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019			762,00	54,43	1 400,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	2 960 680,00	49,17	106 574,00	1,77	6 021 644,68

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2019	4,04	88,11	4,04	88,11	4,59
		2014-2018	3,11	67,83	3,11	67,83	
		2014-2017	2,19	47,76	2,19	47,76	
		2014-2016	0,72	15,70	0,80	17,45	
		2014-2015	1,00	21,81	1,00	21,81	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	30 724 099,00	81,93	18 781 435,00	50,08	37 500 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	30 724 099,00	81,93	18 781 435,00	50,08	37 500 000,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			18 781 435,00	50,08	37 500 000,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de	2014-2019			1 014,00	88,17	1 150,00

	bénéficiaires soutenus						
--	------------------------	--	--	--	--	--	--

Domaine prioritaire 3A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2019					0,02	
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	% des entreprises agro-alimentaires soutenues (%)	2014-2019				2,61	74,57	3,50
		2014-2018				2,61	74,57	
		2014-2017				0,87	24,86	
		2014-2016						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	5 926 230,00	76,88	4 069 190,00	52,79	7 708 256,32	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	5 926 230,00	77,98	4 069 190,00	53,54	7 600 000,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			22 618 764,00	22,62	100 000 000,00	
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			31,00	31,00	100,00	
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	0,00	0,00	0,00	0,00	108 256,32	
M16.4	O9 - Nombre d'exploitations participant à des régimes qui bénéficient d'un soutien	2014-2019			0,00	0,00	5,00	

### Domaine prioritaire 3B

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3B	T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	2014-2019			0,20	250,80	0,08
		2014-2018			0,15	188,10	
		2014-2017			0,02	25,08	
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	2 244 389,00	112,22	1 961 853,00	98,09	2 000 000,00
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	2 244 389,00	112,22	1 961 853,00	98,09	2 000 000,00
M05.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019			51,00	255,00	20,00



Priorité P4								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2019			5,35	67,42	7,93	
		2014-2018			3,93	49,53		
		2014-2017			2,07	26,09		
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2019				5,37	67,68	7,93
		2014-2018				4,18	52,68	
		2014-2017				2,34	29,49	
		2014-2016				0,21	2,65	
		2014-2015				0,21	2,65	
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2019				5,37	67,98	7,90
		2014-2018				4,16	52,66	
		2014-2017				2,32	29,37	
		2014-2016				2,56	32,41	
		2014-2015				2,56	32,41	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	261 092 030,00	79,73	212 984 313,59	65,04	327 486 035,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	688 215,00	226,39	263 932,00	86,82	304 000,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			459 062,00	91,81	500 000,00	
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			20,00	100,00	20,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	5 356 686,00	27,75	3 035 816,00	15,73	19 300 000,00	
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			0,00	0,00	10,00	
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	17 303,00	4,33	0,00	0,00	400 000,00	
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			0,00	0,00	400 000,00	
M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			0,00	0,00	400,00	
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	80 514 448,00	65,09	57 544 203,00	46,52	123 692 473,00	
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			117 331,00	76,48	153 406,00	
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	48 701 426,00	102,95	26 326 788,59	55,65	47 304 559,00	
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			37 938,00	130,82	29 000,00	
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			32 297,00	3 229,70	1 000,00	

M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	0,00	0,00	0,00	0,00	133 333,00
M12.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			0,00	0,00	121,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	125 813 952,00	92,27	125 813 574,00	92,27	136 351 670,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			103 245,00	86,04	120 000,00
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			124 973,00	192,27	65 000,00

#### Domaine prioritaire 5A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5A	T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	2014-2019					0,88
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

#### Domaine prioritaire 5E

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5E	% de MAEC qui contribuent à la séquestration du carbone (%)	2014-2019			3,66	150,62	2,43
		2014-2018			2,62	107,82	
		2014-2017			4,58	188,48	
		2014-2016					
		2014-2015			1,00	41,15	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5E	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	4 928 302,00	52,43	3 148 514,00	33,49	9 400 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	2 042 873,00	63,84	1 032 880,00	32,28	3 200 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			2 243 660,00	32,05	7 000 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 028 362,00	46,74	599 015,00	27,23	2 200 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2019			1 689 471,00	23,14	7 300 000,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 857 067,00	46,43	1 516 619,00	37,92	4 000 000,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			1 516 619,00	37,92	4 000 000,00

**Domaine prioritaire 6A**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2019			78,00	312,00	25,00
		2014-2018			68,00	272,00	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	5 671 970,00	88,62	2 705 627,00	42,28	6 400 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	5 671 970,00	88,62	2 705 627,00	42,28	6 400 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2019			7 273 813,00	42,79	17 000 000,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019			46,00	65,71	70,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2019			87,00	66,92	130,00	
		2014-2018			25,00	19,23		
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2019				4,70	50,18	9,37
		2014-2018				3,56	38,01	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2019				65,90	146,83	44,88
		2014-2018				65,90	146,83	
		2014-2017				65,90	146,83	
		2014-2016				65,90	146,83	
		2014-2015				65,90	146,83	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	33 389 426,00	65,51	14 927 645,00	29,29	50 971 250,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	18 251 607,00	85,29	6 139 593,00	28,69	21 400 000,00	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2019			120 439,00	50,18	240 000,00	
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			9,00	45,00	20,00	
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			2,00	20,00	10,00	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	15 137 819,00	51,19	8 788 052,00	29,72	29 571 250,00	
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2019			1 688 565,00	146,83	1 150 000,00	
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2019			23,00	115,00	20,00	
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			251 106,00	66,96	375 000,00	
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			5 167 434,00	23,15	22 321 250,00	

M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			234 275,00	37,48	625 000,00
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			3 135 237,00	50,16	6 250 000,00

Domaine prioritaire 6C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6C	T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)	2014-2019			0,38	20,72	1,83
		2014-2018			0,38	20,72	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	11 642 242,00	69,12	3 200 000,00	19,00	16 844 000,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	11 642 242,00	69,12	3 200 000,00	19,00	16 844 000,00
M07.3	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2019			9 700,00	20,64	47 000,00
M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			45,00	66,18	68,00

## Documents

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Total de contrôle</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP024	Annexe financière (systèmes)	14-10-2020		Ares(2020)5540559	691948060	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP024_fr.pdf	15-10-2020	nazouzfa
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	23-09-2020		Ares(2020)5540559	1710081232	Résumé à l'intention des citoyens	15-10-2020	nazouzfa

